



CF-RAI-USAA-DPP-LIB-2007-00552

Expanded Number **CF-RAI-USAA-DPP-LIB-2007-00552**

External ID **CF-DRC-1987-SIT-ANAL**

Title

Congo: Analyse de la Situation de la Mere et de l'Enfant. 1987. Part 2 of 2 for electronic scan. (p. 85-186)

Date Created / From Date
1/15/2007 at 11:37 AM

Date Registered
1/15/2007 at 11:37 AM

Date Closed / To Date

Primary Contact **Thomas Milsom**

Owner Location **Information Management Unit DPP/SI**

Home Location **CF-RAF-USAA-DB01-2007-00084 (In Container)**

Current Location/Assignee **Information Management Unit DPP/SI since 1/24/2007 at 12:04 PM**

F12: Status Certain? **No**

itm Nu01: Number of Pages **0**

F13: Record Copy? **No**

itm Fd01: In, Out, Internal Rec or Rec Copy

Contained Records

Container **CF-RA-BX-USAA-DB01-2007-0009: UNICEF Publications received in the Information Management Unit, Category Z "Country R**

Date Published

Fd3: Doc Type - Format

Priority

Record Type **A01 DPP-LIB ITEM**

Document Details Record has no document attached.

Print Name of Person Submit Image

Signature of Person Submit

Number of images without cover

THOMAS MILSON

100

12.1.1 Dans les zones urbaines et rurales

Alors que l'enfant appartenait à tous les membres du lignage dans les sociétés traditionnelles congolaises, aujourd'hui et plus particulièrement dans les zones urbaines, cette vision s'est quelque peu estompée; l'image de l'enfant à tous, s'est retrécie au fur et à mesure que le chômage et son corrolaire la misère sociale, se sont imposés comme réalités quotidiennes. On saurait pu imaginer que cette commune précarité dans les conditions d'existence allait favoriser une réelle prise de conscience de leur solidarité "primitive" que la notion de la famille élargie, véritable police d'assurance pour tous ses membres allait échapper à l'épreuve du temps. Voilà que les enfants se retrouvent appartenant à leurs seuls parents directs (père, mère, oncle et frères). S'il arrive que les parents ne travaillent pas comme c'est souvent le cas pour ceux qui n'ont pas eu suffisamment d'éducation (scolaire) et qu'ils doivent se livrer à des acrobaties pour assurer un minimum de survie à leur famille, l'enfant qui se débrouille est déjà un adulte, parce qu'il apporte quelque chose de plus au foyer.

Le développement du secteur informel urbain est souvent une aubaine pour ces jeunes "laissés pour compte" de la société. En milieu urbain, l'âge où l'on doit se débrouiller varie suivant le marché parallèle du travail. De 6 à 10 ans l'enfant peut se livrer soit au ramassage de vieux emballage en alluminium ou autre ferraille qui serviront aux artisans à la fabrication des ustensiles de cuisine ou tout autre objet moyennant quelque pécule. Ce travail est souvent jugé très peu rentable par les jeunes enfants aussi préfèrent-ils le lavage de voitures qui est une activité plus lucrative. Mais ce marché souvent contrôlé par des jeunes plus grands, expose les jeunes enfants à des représailles quotidiennes; alors, ils coopèrent ou tout simplement travaillent pour un plus grand qui le paie à la pièce (le tiers de ce que rapporte une voiture lavée) alors que lui-même se repose. Pour les plus grands 10-14 ans, c'est la manutention qui est l'activité la plus courante (Déchargement des wagons dans les gares marchandises, généralement des produits vivriers, aide aux femmes venant de Kinshasa ou du nord du pays avec des lots de marchandises, etc.). Le plus souvent, ces jeunes enfants (garçons) sont épargnés des corvées de ménage à la maison. Les travaux domestiques étant réservées aux jeunes filles : nettoyage de la cour, courses au marché, préparation du repas familial.

Dans les zones rurales, l'enfant à partir de 8 ans participe effectivement à la production des biens nécessaires à la reproduction simple : débroussaillage de la forêt pour le futur champ familial (pour les habitants des zones forestières) participation aux activités de pêche ou de chasse à l'occasion. A partir d'un âge donné, l'enfant participe à toutes les activités adultes. En théorie, ces différentes activités ne s'exercent que pendant la période des grandes vacances étant donné que la fréquentation scolaire est institutionnellement obligatoire jusqu'à 16 ans. Mais en ville comme à la campagne, cette limite n'est toujours pas respectée par certains parents qui, sachant que l'aîné qui a acquis un certain savoir, chôme en ville, ne voient pas la nécessité de maintenir jusqu'à 16 ans un enfant à l'école, alors que les travaux des champs et les travaux domestiques sont une nécessité impérieuse pour la survie de la famille.

12.1.2 L'ampleur du problème

La situation que nous venons sommairement de décrire ne veut pas dire que le travail des enfants soit devenu un phénomène inquiétant au Congo. Si on ne nie pas un tel phénomène, nous reconnaissons cependant qu'il est socialement limité. La conjoncture économique et sociale ne l'impose-t-elle pas comme une autre réalité amère à laquelle il faut faire face. Dans les zones urbaines où apparaît assez nettement du fait du développement du secteur informel, le travail des enfants ne concerne qu'une infime partie de la population cible. Ce sont les enfants des familles nouvellement installées dans les quartiers périphériques des grands centres urbains qui sont les plus touchés par le phénomène. Selon une enquête sur le budget des ménages réalisée par le Ministère du Plan en 1983, le revenu moyen des nouveaux résidents (moins de deux ans) est d'environ F.CFA 5000 alors que les dépenses incompressibles du ménage (nourriture, santé, etc.) sont quatre à cinq fois plus élevées que ce revenu déclaré. Avec un tel revenu, il est impossible de nourrir décentement une famille dans une ville comme Brazzaville réputée pour sa cherté.

En l'absence de données mesurables (il faudrait à ce sujet entreprendre une grande enquête nationale), il est difficile d'évaluer objectivement l'ampleur du phénomène. Le seul indicateur disponible et quelque peu pertinent est le nombre d'abandons scolaires dans le cycle fondamental I (cycle primaire). Selon le rapport d'un bureau d'études français CIATA (Ministère du Plan et de l'Economie, Direction des Ressources Humaines) publié en août 1986, le taux d'abandons dans le cycle fondamental 1er degré varie entre 0 et 12 %. C'est déjà un bon score dans un pays où les couches sociales les moins nanties sont celles-là précisément où le taux de fécondité est le plus élevé et où l'accessibilité des enfants à l'éducation est la moins évidente.

Cette brève analyse du procès de reproduction de la misère sociale montre que l'extension du travail des enfants est le résultat des conditions économique-historiques imposées aux couches sociales les plus "marginalisées". Dans un tel procès, nous ne pensons pas que le travail des enfants soit la contradiction la plus déterminante dans la mesure où "l'école devenu peuple" (sic), son poids sur les résultats et la fréquentation scolaires reste secondaire. En effet, l'Etat congolais qui a adopté une série de mesures dont entre autres deux redoublements (théoriques) dans le cycle fondamental, est conscient qu'il faut garantir à tous les enfants un minimum d'éducation. L'enjeu est de taille car il procède à la fois des contingences socio-économique et politiques. L'Etat en est d'autant plus conscient qu'il a mis en place toute une batterie de textes réglementaires dont nous examinerons ici le plus important.

12.3 LEGISLATION EN VIGUEUR

La révolution industrielle dans l'Europe du XIX^e siècle avec la montée du capitalisme "sauvage" a achevé la déshumanisation du rapport au travail. Le système désormais articulé autour de la notion du profit maximum doit, pour arriver à ses fins, exploiter autant qu'il le peut, l'essentiel de la force de travail disponible. Les manufactures recrutent, en dehors des hommes, des femmes et des enfants qui doivent travailler jusqu'à 15 heures par jour pour un salaire de misère. C'est dans ce contexte de grande dépression sociale que la loi française de 1841 protège les catégories sociales les plus exposées (les femmes et les enfants). Cette loi a inspiré tous les codes de travail en vigueur dans les anciennes colonies françaises d'Afrique jusqu'à la proclamation des indépendances. Dans l'Etat nouvellement indépendant du Congo, ces dispositions légales sur la protection du travail des enfants sont inscrits au Code du Travail notamment dans la loi 10-64 du 5 juin 1964. La loi No 45-75 du 15 mars 1975 reprend l'essentiel des dispositions de la loi No 10-64 du 25 juin 1964. Mais le nouveau Code du Travail actuellement en vigueur en République du Congo, ne consacre que deux articles au travail des enfants.

En effet, la loi 45-75 du 15 mars 1975 dans ses articles 116 et 117 stipule :

Article 116 : Les enfants ne peuvent être employés dans aucune entreprise même comme apprentis, avant l'âge de 16 ans sauf dérogation accordée par le Ministère de l'Education nationale, après avis de l'Inspecteur du Travail du lieu de l'emploi ou de son suppléant légal. Un décret pris après avis de la Commission nationale consultative du Travail fixera la nature des travaux et les catégories d'entreprises interdits aux jeunes et l'âge limite où s'applique l'interdiction.

Article 117 : L'Inspecteur du Travail et des Lois sociales peut requérir l'examen des femmes et des enfants par un médecin agréé en vue de vérifier si le travail dont ils sont chargés n'excède pas leurs forces. Cette réquisition est de droit à la demande des intéressés.

La femme ou l'enfant ne peut être maintenu dans un emploi ainsi reconnu au-dessus de ses forces et doit être affecté à un emploi convenable. Si cela n'est pas possible, le contrat doit être résilié avec paiement de l'indemnité de licenciement.

Naturellement, ces dispositions sont devenues quelque peu obsolètes au regard de la pratique quotidienne. Très peu "d'entrepreneurs" demandent aux enfants leur âge avant de leur confier quelque travail "rémunéré" surtout dans le secteur informel. Et combien d'Inspecteurs du Travail et des Lois sociales s'intéressent effectivement au secteur informel à plus forte raison au travail des enfants, alors que le secteur structuré paraît plus intéressant à tous les égards.

XIII SITUATION DE LA FEMME

13.1 Le rôle social et la position de la femme

En République Populaire du Congo la femme représente 51,34 % de l'ensemble de la population (recensement 1984). De ce fait, elle constitue une force importante dans le développement du pays. Productrice, reproductrice, éducatrice et ménagère, la femme joue un rôle capital dans l'émancipation de la famille congolaise.

La femme bénéficie en principe des mêmes droits que l'homme qui lui sont garantis par la Constitution du 8 juillet 1979. Cependant les réalisations restent bien en deça des objectifs déclarés et l'amélioration de la condition de la femme ainsi que son intégration effective au processus de développement, sur une base d'égalité réelle avec l'homme, constituent les préoccupations du Parti et de l'Etat. L'Union révolutionnaire des Femmes du Congo (URFC) et la Direction générale des Affaires sociales (DGAS) se partagent l'essentiel des activités d'encadrement de la femme en vue de son intégration.

13.2 Le rôle procréateur de la femme

13.2.1 Famille, situation de famille, polygamie

Le Code de la Famille congolaise adopté en mai 1984 constitue le cadre qui favorise le développement du sens national, la paix des familles, la protection des enfants et l'émancipation des femmes congolaises. Mais son application rencontre encore une résistance de certaines couches de la société.

Au Congo où les groupes sociaux à filiation matrilineaire sont nombreux, la possibilité d'hériter de la conjointe et des enfants constitue encore la pierre d'achoppement du droit traditionnel.

La polygamie subsiste, selon les données du recensement de 1974 21, des hommes mariés avaient plus d'une épouse.

Le mariage traditionnel continue d'être prédominant. Selon une enquête réalisée par Monsieur J.-P. POATY en 1984, ce mariage représentant 45,7 % des mariages en ville, 64 % des mariages en milieu rural soit une moyenne de 56 %.

13.2.2 Fécondité

En matière de fécondité, la politique officielle est nataliste. Il n'est pas question de limiter le nombre de naissances mais l'objectif est de permettre à chaque femme d'avoir les enfants qu'elle désire dans de bonnes conditions.

La population féminine en âge de procréer était estimée à 407 458 en 1984 soit 41,57 % de l'ensemble des femmes (recensement 1984, CNSEE).

La fécondité des femmes est généralement forte. La mission sur l'évaluation des besoins d'aide en matière de population réalisée au Congo par le FNUAP (1985) rapporte que les familles congolaises ont de cinq à dix enfants et le taux de fécondité général est de 126 ‰. Il avait été constaté l'existence dans certaines régions d'un niveau élevé d'infécondité et de stérilité atteignant 23 à 29 % des femmes.

Le taux de natalité est estimé à 44,5 % (1980-1985).

Le problème des grossesses des adolescents constitue un sérieux sujet de préoccupation. Les activités de planification familiale ne touchent pas encore l'ensemble de la population.

ROLE PRODUCTIF DE LA FEMME

13.2.3 Dans les zones rurales

Traditionnellement, certains travaux sont réputés masculins, d'autres féminins. Dès l'adolescence les enfants participent généralement aux travaux de leur sexe. C'est alors du mariage que cette division devient plus

rigoureuse car elle correspond alors aux droits et devoirs des époux. Il est exceptionnel qu'un mari aide sa femme ou la remplace occasionnellement dans ces travaux, même s'il n'a rien à faire et qu'elle est débordée de travail.

En ce qui concerne les travaux agricoles, les cultures vivrières sont sous la charge de la femme, selon Monsieur POATY 80 % de la production vivrière sont fournis par la femme. Monsieur ABELA dans son étude sur les femmes et les familles rurales du Pool en 1979, rapporte que 97,5 % du travail agricole était l'oeuvre des femmes.

Les tâches domestiques sont essentiellement assurées par les femmes. Il s'agit de la corvée d'eau, de la vaisselle, lessive, du bois, de la préparation des repas, de l'éducation et des besoins des enfants (nourriture, toilette, habillement).

La femme commercialise elle-même sa propre production sur place dans les marchés (locaux ou extérieurs).

L'artisanat est essentiellement réservé aux hommes.

La femme est généralement très occupée et elle dispose de peu de temps pour ses loisirs et autres activités culturelles.

Selon l'enquête de Monsieur ABELA, la journée ouvrage moyenne de la paysanne au Pool est estimée à 15h00 répartie comme suit :

- Travail agricole y compris déplacement	6 heures
- Transformation du manioc	2 heures
- Travail domestique	3 heures
- Repas et repos	2 heures
Divers	2 heures
	<hr/>
Total journée	15 heures

La surcharge et la pénibilité du travail de la femme en milieu réduisant ses capacités de rendement.

Les possibilités d'accès au crédit sont encore réduites.

Les activités de vulgarisation agricole menées par la Radio rural couvre pas encore l'ensemble de la population.

En principe la terre appartient à l'Etat et n'importe qui devrait cultiver gratuitement cependant les vieilles règles concernant le coutumier continuent à s'appliquer dans certaines régions du sud du faisant de la terre une propriété d'un lignage. Ces terres sont en principe inaliénable et se transmettent selon le système de la parenté matrilineale. C'est le chef du lignage qui est le chef de terre. Il demande une redevance quand un "étranger" veut la cultiver. L'épouse bénéficie aussi du droit de jouissance sur les terres du lignage de son mari.

Selon l'enquête de Monsieur ABELA en 1979 les frais de location de terre s'élevaient entre F. CFA 6000 et 16 000 région du Pool.

13.2.4 Dans les zones urbaines

La femme bénéficie des mêmes droits que l'homme dans le domaine de l'emploi. En zone urbaine une proportion non négligeable des femmes occupent un emploi salarié alors que la grande majorité exerce le petit commerce et l'artisanat. En plus de ces activités, la femme assure les travaux ménagers et les soins des enfants parfois aidée par un domestique quand le niveau de la femme le permet.

Le statut de la femme en ville, du fait qu'elle travaille comme l'homme pose le problème crucial du gardiennage des enfants et de la surcharge du travail. La famille au sens large du terme à qui l'on pouvait confier les enfants à bas âge n'est plus disponible. Les domestiques sont très peu nombreux et ne sont pas à la portée de toutes les familles. Les institutions de garde de jeunes enfants sont insuffisantes et leur coût trop élevé pour les familles à revenu très bas.

XIV EDUCATION DES FEMMES

Sur 990 350 citoyens de sexe féminin (soit 51,46 % de la population totale, il y a 213 811 qui sont au fondamental I, 98 657 au fondamental II, 11 821 au secondaire, 1624 dans les cycles supérieurs et 844 dans les cycles professionnels. Cependant, l'analphabétisation touche environ 2 femmes pour un homme.

Cette différence continue tant dans le cycle secondaire que dans le cycle supérieur; car si dans le fondamental I et II, le rapport des sexes est de 1 garçon pour 1 fille, dans les classes de terminal, la différence est de 4 garçons pour 1 fille. Malgré ce clivage, en 1985, selon les résultats du recensement général des populations en République populaire du Congo, il y avait :

215 862	femmes alphabétisées sans diplômes	
19 268	- " -	qui avaient le CEPE
11 718	- " -	le Brevet
2 461	- " -	le Baccalauréat
703	- " -	la Licence
218	- " -	le doctorat
2 413	- " -	un diplôme professionnel

12.1 Accès à la formation

Même si les proportions restent encore modestes dans les cycles de l'enseignement général et universitaire, il faut relever que l'accès de la femme à la formation connaît une ascension non négligeable.

De 1979-1980 à 1984/1985 les effectifs féminins dans les écoles techniques par exemple, ont évolué comme suit :

Centres des métiers

	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Garçons	1802	1548	1738	1681	1871	1908
Filles	1789	1577	1857	1897	2370	1988
Total	3591	3125	3595	3578	4241	3896

Collège d'Enseignement Technique (C.E.T.)

	1979-1980	1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985
Garçons	2880	3080	2720	3009	5480	4433
Filles	3647	5454	6368	5281	2603	5003
Total	8534	9088	8890	9088	8083	9436

Source : Education - Emploi CATAT 3

Dans ces cycles qui sont spécialisés dans la formation professionnelle, les femmes restent prédominantes, surtout dans les filières comme comptabilité et secrétariat : (80 % de filles)

XV. SURVIE, SANTE ET ETAT NUTRITIONNEL DES FEMMES

15.1. Mortalité

Du point de vue des définitions, deux semblent se compléter entièrement, autant la première définition est un rapport le nombre de femmes décédées des suites de la grossesse et de l'accouchement et le nombre de naissances vivantes pour l'année en question, autant la seconde plus précise est le rapport le nombre de femmes décédées depuis le début de la grossesse jusqu'au 60ème jour du post partum, et le nombre de naissances vivantes (cette définition compte des complications, des avortements clandestins).

Sur la base des définitions en présence et en tenant compte des néfastes des maternités de Brazzaville, Pointe-Noire, et de quelques centres secondaires, les taux de mortalité maternelle en 1978 et en 1983 avaient évolués comme suit :

	1978	1983
Brazzaville	0,58 %	0,91 %
Pointe-Noire	0,74 %	0,62 %
Linzolo		
Owando	moyenne de 2,2 %	
Kinkala		

Selon les DSMIES, le TMM aurait en 1984, une moyenne qui oscillerait autour de 9 % pour le groupe d'âge allant de 15 à 49 ans. Rapport entre le nombre de naissances et du nombre de décès.

15.2 Causes immédiates de la mortalité maternelle

Le fait que l'avortement soit illégal en République populaire du Congo, souvent a baissé les chiffres publiés sur les causes de la mortalité maternelle. En 1984, selon les statistiques de Ministère de la Santé et des Affaires sociales, les causes de décès seraient selon les catégories évaluées comme ci-après :

15.2.1 Décès avant et pendant accouchement

Les causes sont les suivantes :

- avortement provoqué : 41 % des cas
- complications infectieuses des césariennes : 31 % des cas

- Hémorragies (rupture utérine, décollement prématuré du placenta, déchirure du col, hémorragies de la délivrance, Placenta praevia) : 10,3 % des cas

- Eclampsie (complication artérielle) : 8,5 % des cas
- autres (occlusion intestinal, infections puerpérales, anémies, septicémie, etc.) : 9,2 % des cas

Selon les résultats gynéco-obstétriques de 1986 obtenus auprès des formations sanitaires de Brazzaville, il ressortait les données suivantes :

	<u>Nombre de cas</u>	<u>Nombre de décès</u>
1. <u>Avortements</u>	546	7
2. <u>Complications</u>	394	10
- Placenta		
- Hématome recto placentaire		
- GEU		
- Toxémies gravidiques		
- incompatibilité foeto-maternelle		
- rupture utérine		
- dystécides		
-		
- autres complications		
3. <u>Interventions</u>	431	5
- forceps		
-		
- curetage digital		
- délivrances artificielles		
- césariennes		
-		
-		
- Histéroctomie		

Le phénomène a cet effet apprécié, fait état en comparaison avec le sexe masculin d'une surmortalité féminine à partir de l'entrée dans la vie génésique. En attendant la publication des résultats du CNSEE sur la mortalité, les données du recensement de 1974, montraient que pour la tranche d'âge de 20 et 25 ans, la mortalité était de 50 % par rapport au total de décès des femmes observées.

15.3 Variations régionales et variations entre les populations rurales et urbaines

Aucune étude à ce jour ne donne les causes de la mortalité en fonction du temps. Cependant, s'agissant de variations entre le rural et l'habitant de la ville, la persistance des intervalles entre deux grossesses autour de 2 ans, les lourds travaux des champs, et les mariages précoces demeurent autant de facteurs, rendant la survie de la mère plus précaire en ville qu'en campagne.

15.4 Comparaisons internationales

Avec un T.M.I. qui oscille autour de 9 ‰ pour les groupes d'âge allant de 15 à 49 ans, la République Populaire du Congo a atteint les côtes d'alerte qui logiquement devait déclencher, des concertations pour une recherche approfondie des solutions, car pour 1000 naissances vivantes, ce T.M.M. a été de :

- 0,26 ‰ en France (1970)
- 1,7 ‰ au Zaïre
- 1,32 ‰ en Angola.

15.5 Coefficients de risques

En zone rurale l'intervalle entre deux grossesses se situe autour de deux ans ou plus alors qu'en milieu urbain cet intervalle tend à diminuer.

L'âge de la procréation tend à baisser notamment dans les villes où la situation de la fille mère rend précaire la survie des enfants.

La surveillance de la grossesse comprend trois visites prénatales qui ont lieu dans les centres de santé maternelle et infantile au cours desquelles la mère est soumise à des examens cliniques et biologiques. Le but de ces examens est d'identifier les grossesses à risque qui sont alors en principe adressées dans les centres plus structurés comme l'Hôpital général.

L'état sanitaire de notre pays quoique d'un niveau assez élevé ne donne encore que des prestations insuffisantes à cause des conditions d'hygiène parfois précaires, et du manque de moyens minimaux de réanimation néo-natale.

16.5.2 Moyens mis en oeuvre

Le budget du Ministère de la Santé et des Affaires sociales était d'environ six milliards en 1985 soit 3,4 % du budget national. En 1986 il est descendu à cinq milliards deux cent cinquante deux millions cent mille francs (8 789 618 .) soit 4,0 % du budget national.

8.789.618.000

Cette baisse du budget est due à la crise économique que traverse notre pays. Le Ministère de la Santé et des Affaires sociales gère en 1982 :

- 9 200 agents sanitaires
- 246 sages-femmes
- 1 080 infirmiers d'Etat
- 1 420 infirmiers brevetés
- 176 agents de laboratoire
- 2 000 agents des Affaires sociales

Dans la même année le pays comptait 1 médecin pour 7 500 habitants et une formation sanitaire de base pour 3 400 habitants.

Depuis plusieurs années les activités de soins de santé primaires (SSP) sont menées avec actuellement une Direction du Programme national des SS créée en 1986, chargée d'assurer le fonctionnement régulier du programme national des SSP.

On note également l'existence des projets dans les régions du Niari, de la Lékoumou et de deux centres pilotes, l'un à Kinshasa et l'autre à Owando.

Au Congo, les indicateurs de santé (mortalité, morbidité) reflètent une situation préoccupante pour les responsables de santé publique. Si globalement depuis 10 ans, la mortalité infantile a diminué et, probablement, l'état de santé de la population s'est amélioré, en revanche persistent des disparités importantes entre les régions et dans les villes entre les quartiers. Des mesures de santé publique spécifiques, prenant en compte ces disparités, sont nécessaires pour faire face aux problèmes les plus urgents.

A la suite de la récession mondiale et en particulier en raison de la baisse des coûts du pétrole, le Congo est entré dans une phase de difficultés économiques. Face à cette crise, la population la plus vulnérable est certainement celle des mères et des jeunes enfants.

En politique socio-sanitaire du Congo durant les deux dernières années a permis la mise en place du programme.

La promotion des méthodes de lutte contre les maladies diarrhéiques et la réhabilitation nutritionnelle, du programme national de vaccinations, du programme de promotion femme et d'autres. Pour maintenir et renforcer les acquis malgré la crise, le Congo dispose donc de nouveaux atouts.

L'accent sera surtout porter sur une réelle appropriation des SSI.

16.6 Morbidité des femmes

La non-disponibilité d'une information globale, c'est-à-dire celle rassemblant tous les chiffres en 1985, contraint de s'en tenir à l'analyse que sur la situation du territoire brazzavillois. Bien que limitée la morbidité observée dans les hôpitaux de cette localité, regroupent quand même 600 000 âmes, soit 30 % de la population totale du pays, est assez représentative.

Ainsi, en 1985 l'incidence des 10 maladies les plus importantes chez la femme était comme ci-après :

- Maladies	9 715 cas
- Helminthiase	3 056 cas
- Infections gonococciques	2 623 cas
- Hémorragies en cours de grossesse	1 383 cas
- Grippe	1 354 cas
- Affections aiguës des voies respiratoires	1 194 cas
- Bronchite, Emphysème et Asthme	1 052 cas
- Anémies	666 cas
- Avitaminose	446 cas

Même si comme dans les chapitres précédents, le paludisme vient en tête de liste, les causes de décès des femmes donnent plutôt des résultats qui demeurent plus en rapport avec des affections gynéco-obstétriques :

- Décès par accouchement	41 %
- Complications infectieuses des césariennes	31 %
- Hémorragie	10 %
- Eclampsies	8,5 %
- Autres	9,2 %

16.7 Malnutrition des femmes

En 1951, BASCOULERGNE dans "Alimentation rurale au Moyen Congo" avait rappeler que, le régime alimentaire du Congolais moyen était déficitaire en protéines, calcium, thiamine et riboflavine.

Avec la dégradation de la situation en milieu rural, et le renforcement de la masse des marginaux dans ces banlieues des villes, actuellement la situation ne s'est guère améliorée car il y a eu du progrès pour ce qui est des apports protidiques et en vitamine C, le reste, selon les bilans alimentaires nationaux réalisés par la DSMIES, fait état des écarts suivants :

- Calories 1 %

- Fer 12 %

- Calcium 28,86 %

- Vit. PP 0,67 %.

L'impact de cette insuffisance nutritionnelle qui est elle-même conséquence de plusieurs facteurs pourrait trouver son expression dans les naissances de 10,2 % des enfants en sous-poids. L'état de malnutrition des mères à l'Hôpital général de Brazzaville, a été aussi mesurée par la prévalence de l'avitaminose chez les femmes de 15 à 49 ans. Il a été constaté selon les statistiques, que sur 2801 cas recensés, les femmes en âge de procréer constituaient 850 cas ; soit environ 30 % des cas.

Quant aux anémies qui souvent ont pour cause la M.P.E., sur 1902 cas, il y a 918 femmes dont l'âge variat entre 17 et 49 ans.

Cette situation évaluée ci-dessus, prouve que le niveau de la malnutrition maternelle, bien légère est chronique. Elle est la cause des accouchements prématurés, des naissances en sous-poids (1206 enfants sur 101048 en 1986 dans les maternités de Brazzaville), et de la grande prévalence du taux de retard de croissance (36 % des enfants de 0 à 1 an) constaté chez les nourrissons et les enfants de 1 à 5 ans (28 % des cas). La pauvreté, les mauvaises habitudes alimentaires (pratiques alimentaires nuisibles, tabous alimentaires, géographie) ne feront qu'empirer, cette situation qui est déjà préoccupante.

TROISIEME PARTIE

CAUSES SOUS-JACENTES

XVII. ENVIRONNEMENT

18.1 Politiques et stratégies de l'environnement familial

Pendant les années 1982-1986, les grandes options retenues, qui visaient la réalisation d'une société juste et libérée de l'exploitation, contenaient en leur sein des priorités relatives à :

- la santé publique, dans le cadre d'une répartition entre les actions de prévention et la médecine de soins, tant en ville que dans la campagne;
- la politique du logement populaire en faveur duquel ont été prises un ensemble de mesures aussi bénéfiques sur le plan social que sur celui de l'économie;
- la distribution de l'électricité et de l'eau potable dans ce créneau, l'action devrait obéir aux contraintes de réalisation d'infrastructures lourdes qui devaient être mis en oeuvre.

S'agissant de l'eau et de l'électricité, faisant le point de la situation actuelle qui était caractérisée dans les villes et centres secondaires par la vétusté et le mauvais entretien des installations, les axes d'effort s'orientaient vers la modération du prix du branchement et l'amélioration dans les villages des conditions d'approvisionnement en eau potable. Dans ce domaine, il était même question d'atteindre vers les années 1990, 100 % de la population en ville, et 80 % en milieu rural; à cet effet 150 villages-centres devraient être équipés d'infrastructure d'adduction d'eau (forages, stations d'adduction, etc...):

Dans le domaine du logement, les solutions proposées devaient être en adéquation avec la situation, qui est caractérisée par une forte prédominance de l'autoconstruction. Les efforts de construction organisée quant à eux seraient promus par deux sociétés d'Etat :

- SOPROGI (Société de Promotion et de Gestion Immobilière)
- SONACO (Société Nationale de Construction)

deviennent actuellement

Les objectifs à long terme visaient surtout la promotion d'une politique d'aides à l'Habitat populaire, et de l'extension du parc immobilier locatif.

18.2 Organisation des Services de l'Environnement

Les impératifs de protection de l'environnement surtout en son volet logement, alimentation en eau, assainissement, ne sont pas concentrés entre les mains d'une autorité centrale.

Chacun en ce qui le concerne, les différents départements qui sont associés à cette protection de l'environnement sont les suivants :

- le Ministère de la Recherche Scientifique chargé de l'Environnement par le biais de la Direction de l'Environnement, se propose de maîtriser la pollution industrielle, la pollution marine et l'amélioration de la qualité de la vie dans les environnements humains dans toutes les latitudes. L'amélioration des conditions d'hygiène milieu, la gestion rationnelle des ressources naturelles, le maintien des équilibres écologiques et des écosystèmes terrestres, la protection de la nature de la source menacée ou en voie d'extinction, rentrent tout à fait dans les préoccupations de la Direction de l'Environnement;
- le Ministère de la Construction, qui gère les départements de Travaux publics, et de l'Habitat, a la double tâche d'assainir et de protéger l'environnement (évacuation des eaux pluviales) et le milieu habitational;
- le Ministère des Mines et Energie, par les Sociétés SNE ET SNEP, assure les tâches d'approvisionnement en eau potable, en Energie tant en ville qu'en campagne;
- le Ministère du Développement Rural a, à charge la tâche de l'amélioration de l'environnement rural par les travaux d'hydrauliques ruraux, et celle de promouvoir le développement des villages-centres;
- le Ministère de l'Economie Forestière, par la mise en place et l'application d'une série de réglementation, est chargé de la sauvegarde des équilibres de l'Eco-Système, et de la protection de la faune en général;
- le Ministère de la Santé, grâce à l'intervention des Directions d'Hygiène Publique et municipales, a la charge de l'assainissement du milieu, et de la sauvegarde de la qualité des aliments qui sont offerts à la population.

17.3 Situation en matière de logement

Le logement en dépit du contenu des programmes énoncés, connaît une situation dégradante et sont de qualité médiocre - souvent l'augmentation de la taille de ménage, correspond une dégradation des conditions des logements dans son ensemble. En se basant sur les données de l'enquête de logements, faite lors du recensement général des populations et de l'habitat, il avait été recensé 366.255 logements de tout type, réparties de la manière suivante :

	En ville	En campagne
- 323 470 cases	162 466	161 004
- 11 578 villas	10 352	1 074
- 1 142 appartements	1 074	68
- 18 784 autres	8 183	10 601
- 11 281 ND	4 031	7 250

s'agissant de la qualité, les logements dont le profil reste à désirer (cases en matériaux non durables et sans infrastructures sanitaires intégrées) prédominent - car sur le 323 470 cases, il n'y a que 6174 qui ont une adduction en eau, contre 4475 qui sont dotés d'électricité. Le reste soit 68 227 logements, ne sont dotés que de puits et sont localisés pour 30 777 unités en ville, contre 38 145 unités en milieu rural.

Par rapport aux équipements, la classification ci-après, fait ressortir par type de logements, la quantité des maisons équipées en eau et électricité :

Types	EAU		ELECTRICITE	
	Ville	Campagne	Ville	Campagne
Cases	4 313	1 861	4 198	217
Villas	3 241	185	1 834	126
Appartements	766	27	304	20
Autres	349	148	262	11
N.D.	60	65	26	6
Total	8 729	2 286	6 624	380

De ce triste constat, il ressort qu'en plus de la surpopulation, de médiocrité du logement et du sous-équipement en ce qui concerne les installations de base (branche - WC), ces habitations dans lesquelles plus de 80 % des congolais vivent, n'offrent aucune dynamique d'amélioration, surtout avec le renchérissement des coûts de modernisation même si 224 996 de logements sont la propriété de leurs occupants (compte 88 166 locataires, 415 logés gratuitement, 2398 autres et 16 280 N.D.). La lutte pour l'amélioration du bien-être collectif, passe par la mise à niveau de ces logements.

Il faut souligner que parmi les occupants de ces logements :

- 99 432 sont ouvriers, manoeuvres
- 285 166 sont agriculteurs, éleveurs, chasseurs, forestiers
- 1 369 cadres assimilés

18.3.1 Environnement et maladies

De la qualité du logement, dépend l'environnement pathogène; car ces logements de qualité médiocres n'offrent pas une protection adéquate, contre :

- les vecteurs ailés : mouches, moustiques,
- les variations de température (source des bronchites),
- les helminthiases dues principalement de l'insalubrité des environs de la case avec des fosses d'aisance non conformes.

18.3.2 Quantité et qualité de l'eau

Selon une enquête menée par la Direction de l'Hydraulique en 1986, il a été constaté que le taux de desserte est passé de 40 % en 1981 à 51,6 % en 1986 en milieu urbain. Il était de 7 % en 1986 contre 0, % en 1981 en milieu rural.

Pour les logements pourvus en système de desserte, la quantité d'eau distribuée quotidiennement est de 30 l/personne; par contre pour ceux qui achètent chez les voisins la quantité d'eau consommée est moindre, à l'exception de ceux qui ont un puits pour les besoins autres que la boisson. A l'exception des eaux du système de desserte, et les captages et forages, la qualité de l'eau issue d'autres origines (puits, lac, marigot, source) reste douteuse, surtout si l'on tenait compte du nombre de sujets qui souffrent de parasitoses intestinales et autres.

En effet, en 1984, par exemple, l'incidence de maladies d'origine hydrique a été la suivante :

- entérites et diarrhées : 80 165 cas soit 57 %
- helminthiases intestinales : 62 120 cas soit 44 %
dont ankylostosomiasis : 11 873 cas soit 39 %.

18.4 Variations régionales

Selon qu'on est dans la cuvette congolaise (zone de marécages) dans Bouénza ou les Plateaux, les problèmes d'eau ne sauraient être les mêmes.

Les principales variations sont d'origines :

A. Pluviométriques

Autant les hauteurs annuelles maximales sont relevées sur les Plateaux batékés (2 776,7 mm à Djambala), autant les régions les plus sèches se situent dans la vallée du Niari qui demeure sur le plan hydrographique insuffisamment arrosées.

Cette réalité est si grave que les populations qui sont dans des zones sans desserte, se voient contraintes de recourir aux mares d'eau, qui restent demeurent des gîtes à schistosomiases et autres.

B. Géologiques

Si avec un minimum d'investissement, la masse calcaire permet dans les conditions normales d'offrir à faible et moyenne profondeur des couches phréatiques assez puissantes capables d'alimenter des villages en eau (opération 100 forages dans le Niari), autant dans les Plateaux (terrain silicieux) sauf si vous êtes sur une couche phréatique perchée, les forages ne sauraient être que des forages profonds (plus ou moins 300 m), souvent très onéreux.

La Topographie

Les Plateaux des cataractes et Dondo, en saison sèche, connaissent des problèmes d'eau important ; les torrents qui y trouvent se dessèchant quand la saison sèche devient trop longue.

18.5 Accès à des installations d'assainissement

18.5.1 Evacuation des excréta

En rappelant qu'il n'y a que 11 578 villas modernes et 1142 appartements, il pourrait être estimé qu'il n'y a environ que 30 % de la population qui a accès à des installations d'assainissement.

18.5.2 Insuffisance de l'Hygiène et Maladies

Le recours aux fosses d'aisance (fosses arabes), non aménagées, l'insuffisance des circuits d'évacuation des eaux pluviales, et souvent l'insuffisance de protection des populations des sites infectés (bilarziotes pour les rivières coulent dans des forêts galeries), demeurent autant de facteurs rendant malsaine la vie dans cet environnement non maîtrisé.

L'amibiase, le choléra qui demeurent des affections ayant un grand rapport avec l'insuffisance d'hygiène, demeurent des indicateurs qui devaient préoccuper plus d'un décideur.

18.5.3 Hygiène pratiquée par la population

Sauf interventions actives d'une éducation sanitaire suivie, les connaissances, aptitudes et pratiques des populations à vivre dans un environnement sain, constitue tout une culture qui se trouve souvent ancrée dans les us et coutumes des différents groupes sociaux.

En effet la société étant structurée en riches et pauvres, en modernes et traditionnels, et en urbain et rural, en dépit des interférences bonificatrices, fait que la pratique de l'hygiène demeure individuelle et dépend de l'environnement culturel dans lequel le sujet vit.

Dans les zones modernes, où l'assainissement constitue la base d'une demeure moderne (présence de puisards, fosses septiques) les pratiques de l'hygiène selon le vouloir de l'habitant peut être efficace.

Dans les zones périphériques, l'absence d'égoûts, de canalisations, d'évacuation d'eaux pluviales et de l'existence des systèmes de contrôle d'excreta non fonctionnel, accroissent le risque pour les populations qui, en fait de la trop grande promiscuité deviennent très sensibles à certaines endémies et aux maladies hydriques (paludisme, parasitoses intestinales etc.).

En zones rurales, la non maîtrise de l'approvisionnement en eau, du système d'élimination des excreta, constituent des maillons faibles du système d'hygiène en milieu rural, où les paysans restent exposés aux agressions des milieux aquatiques non contrôlés.

18.6 Energie domestique

18.6.1 Energie mécanique

La tradition d'éleveurs n'étant pas encore ancrée dans les coutumes, l'énergie mécanique dans les ménages, demeure le travail humain. Cette ressource est employée dans transport de l'eau, du bois de chauffage, des produits vivriers.

18.6.2 Energie électrique

Avec près de 18 000 abonnées, la SNE fournit une source d'énergie qui libère de plus en plus les ménagères de beaucoup de corvées :

- cuisson,
- lavage linge et vaisselle,
- éclairage.

18.6.3 Energie thermique

Autant le gaz s'infiltré dans les us et coutumes de la ménagère urbaine, comme énergie thermique d'une grande souplesse d'emploi autant le bois et le charbon de bois continuent d'être de sources majeures d'énergie des ménages. La non nécessité d'équipements particuliers pour leur emploi fera que cette énergie se maintiendra encore longtemps dans les ménages dont la pauvreté ne fait que s'accroître.

18.7 Problèmes liés à l'urbanisation rapide et concentration des problèmes dans les zones urbaines

Depuis l'éclatement de la "cité traditionnelle" qui selon SAUTER date des années 1950 et qui avait correspondu avec le premier plan quadriennal 1947-1952, les centres urbains comme Brazzaville, Dolisie, Jacob et Pointe-Noire avaient commencé à s'hypertrophier.

Si des Master-Plan avaient existé au moment de l'implantation de ces villes, leur extension en général avait pris de cours, la couverture décennale qu'ont réglementairement ces documents. Voilà pourquoi sur la trame de villes de 50 à 100 000 habitants se sont greffées des agglomérations anarchiques, qui ont accélérées une urbanisation sauvage qui a généré des villes avec des tissus et trames destructurés où les infrastructures de base (voies, égouts, réseaux d'adduction d'eau, réseaux électriques, réseaux de transport, réseaux habitationnels) font défaut. Le management urbain n'étant pas garanti, il faut craindre que cette urbanisation anarchique ne devienne plutôt une ruralisation de ces villes où plus de 40 % des habitants sont des actifs de l'économie informelle, se livrant à tous les petits métiers, y compris la délinquance et la prostitution.

XVIII. SECTEUR DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

18.1 Orientations des Politiques et Stratégies alimentaires nationales

Dans notre pays, le caractère prioritaire du secteur agricole a été reconnu lors de la tenue en 1979 du troisième Congrès extraordinaire du Parti congolais du Travail.

A cette occasion, les objectifs de ce secteur de base du développement économique national ont été définis de la façon suivante :

- satisfaire la demande alimentaire ultérieure ;
- contribuer à l'accumulation en réserves de change par le développement des exportations;
- contribuer au processus national d'industrialisation par un approvisionnement régulier en matières premières;
- contribuer à la résorption du chômage et du sous-emploi et la création d'emplois;
- contribuer à la revalorisation des revenus agricoles pour tendre vers la parité des revenus ville-campagne.

Le premier plan quinquennal 1982-1986 en intégrant l'ensemble de ces objectifs, visait le développement substantiel et harmonieux de ce secteur tant du point de vue interne que par rapport aux autres secteurs de l'économie nationale.

Malheureusement, au terme de ce premier plan quinquennal, la situation est loin d'avoir répondu aux espérances.

En effet, tout comme en 1982, on remarque encore que l'agriculture congolaise est soumise à un "faisceau de goulots d'étranglement" qui limitent son développement :

- faible niveau des forces productives;
- blocage socio-économique au niveau des systèmes des rapports sociaux de production;
- faible niveau technique des forces sociales d'organisation de la production et inarticulation entre celle-ci.

C'est pourquoi dans ce cadre du programme intérimaire, le plan agricole a pour mission d'imprimer un véritable essor à ce secteur encore languissant.

Les deux grands axes du programme sont :

- la priorité au secteur paysan;
- la priorité à la production vivrière et aux produits de l'élevage pour la satisfaction de la consommation nationale.

Il est structuré suivant deux types d'actions :

- actions de production;
- mesures d'accompagnement.

La stratégie du programme se décompose en :

- actions directes à court terme qui ont des effets immédiats sur la production : actions ayant des effets à moyen et long terme (recherche-développement-formation-études).

La programmation intermédiaire est conditionnée par la résolution des préalables essentiels qui sont :

- la commercialisation psychologique et économique du monde rural;
- le financement des programmes.

18.2 STRUCTURE AGRAIRE ET ORGANISATION DU SECTEUR DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE

18.2.1 Structure agraire

18.2.1.1 Ecologie

En République Populaire du Congo, on distingue trois grands types de climat :

- Le climat bas-congolais au sud avec 1200 à 1700 mm de pluie. Amplitude thermique annuelle 4-5° avec 4-5 mois de saison sèche. La grande saison sèche (et froide) de juin à septembre. La petite saison sèche est généralement en décembre.

- Le climat subéquatorial (Plateaux - Cuvette) avec 1600-1800 mm de pluie et une amplitude thermique annuelle du 2 à 2,50.

Il s'y ajoute enfin sur les Plateaux au-dessus de 600 m une petite variante du climat subéquatorial.

Les températures maximales annuelles sont de 22°C. Et l'humidité varie de 60-75 %. Le sol présente des aspects physiques et chimiques plus ou moins différents selon les zones.

Les zones forestières ont un sol argilo-sablonneux. Dans les zones de savane, le sol est sablo-argileux. Le PH du sol congolais est légèrement acide (6,5-6,8).

18.2.1.2 Méthodes culturales

Les cultures se pratiquent partout.

a) Zones forestières

Les cultures de rente comme le café et cacao poussent mieux dans ces zones. Cependant, l'élevage est difficile du fait qu'il manque de pâturages, et du fait de la présence de la mouche tsé-tsé. Le travail du sol est pénible. L'agriculture congolaise est en grande partie, une agriculture d'autosubsistance. Les moyens de production sont rudimentaires (houe, hache, pioche, coupe-coupe) pour toutes ces opérations culturales. Le travail du sol dans ces zones est exécuté presque en totalité par l'homme : (abattage du sous-bois, élimination des grands arbres jusqu'à leur tronçonnement). La femme n'intervient que pendant les travaux légers (comme : semis, confection des buttes et sillons, sarclage voir récolte). Le travail étant totalement manuel, les superficies cultivées sont très limitées.

b) Zones de savane

Dans ces zones, le travail du sol est moins pénible que celui de la zone précédente. Les superficies cultivées sont assez importantes (1 ha/ménage). On pratique le plus souvent des cultures sur brûlis; le semis se fait à la volée ou en paquet. L'agriculture étant une agriculture d'autosubsistance, le travail du sol incombe généralement aux femmes. La production a lieu le plus souvent sur une petite échelle.

Dans ces deux différentes zones, le système cultural le plus pratiqué est l'association des cultures (cultures intercalaires) :

- manioc - maïs
- igname - légumes divers, etc.

Les notions de pépinière, phytosanitaire et des intrants chimiques sont inexistantes. On pratique exclusivement l'élevage extensif.

Le type d'agriculture congolaise présente des rendements très faibles, si bien qu'il est loin de couvrir les besoins de l'autosubsistance.

Il est de ce fait souhaitable d'encourager les groupements d'entraide qui existent en leur apportant des conseils sur les techniques culturales.

18.2.1.3 Organisation de la production alimentaire

Cette agriculture étant traditionnelle est répartie de la façon suivante :

a) Secteur paysan

Il est actuellement le principal producteur de denrées alimentaires de base. Son activité est difficile à chiffrer, mais les principales ressources disponibles permettent, par regroupement, de fixer des ordres de grande vraisemblance pour l'avenir.

b) Secteur d'Etat

Il occupe une superficie d'environ 29 % de la superficie totale cultivée. Il pratique une agriculture semi-mécanisée par exemple :

- Mantsoumba
- SUCO
- Station fruitière de Loudima
- Régie nationale des Palmeraies du Congo (RNPC), etc.

L'élevage des bovins, aviculture, porcins est bien vulgarisé, (suivi de l'élevage ovin).

A l'origine, ce secteur s'était attribué une triple fonction :

- augmentation de la production agricole pour réduire la dépendance alimentaire vis-à-vis de l'extérieur;
- assurer la commercialisation de la production et l'approvisionnement du monde rural en moyens de production (semences, plants, intrants, aliment du bétail);
- diffuser le progrès à partir des techniques mises au point dans les établissements d'Etat considérés comme lieux privilégiés de recherche et d'application pour les nouveaux systèmes de production.

Ces objectifs n'ont pas été atteints pour des raisons multiples :

- crise mondiale
- crise nationale (mauvaise qualité de la gestion dans les entreprises agricoles);
- l'utilisation des entreprises à des fins purement étrangères aboutit à des transferts dont les effets sont incertains.

18.3 DISPONIBILITE ET DISTRIBUTION DES FACTEURS DE PRODUCTION

En matière de production agricole les facteurs de production en tant que ressources économiques ne sont pas un facteur limitant si l'on fait exception du capital financier nécessaire à l'acquisition des outils de travail.

18.3.1 La terre

18.3.1.1 Disponibilité et capacité de charge

Le secteur rural congolais dispose de plus d'un million d'hectares de forêts et de savane dont 70 000 hectares sont défrichés chaque année par les paysans et 100 000 hectares occupés par les entreprises d'Etat telles que les ranches d'élevage bovin, les fermes plus ou moins spécialisées (manioc à Mantsoumba, champ de canne à sucre de la sucrerie du Congo-SUCO, les plantations industrielles d'eucalyptus). Au total moins de 17 % de la superficie totale sont actuellement occupées soit plus de 83 % de terres attendent d'être mises en valeur.

A la lumière de ce qui précède, on peut affirmer que la terre est un facteur des plus disponibles au Congo. En effet, et nous le verrons plus clairement au paragraphe suivant, les paysans peuvent cultiver la terre, en recueillir les fruits, y implanter des habitations ou exploiter des étangs mais en aucun cas il ne leur est possible de vendre ces biens-fonds ou d'en disposer librement.

En élevage, à propos de la capacité de charge, il y a d'abord lieu de rappeler que les sols congolais ne sont pas connus entièrement. Pour les régions du sud du pays la capacité de charge est en moyenne de 1 N'Dama pour 2 hectares.

18.3.1.2 Régime foncier, concentration des terres et paysans sans terre

Pour commencer disons d'abord que le phénomène de population sans terre est presque inexistant à cause d'énormes superficies encore inexploitées dont dispose le pays. Ensuite, pour arriver au régime foncier, parler de la situation foncière en République Populaire du Congo c'est faire l'analyse de la politique foncière qui se mène de nos jours. En fait et en droit la politique foncière actuelle et fondamentalement tribulaire du passé. Comme pendant la période coloniale cette politique se fonde sur deux régimes fonciers : le régime du Code Civil et de l'immatriculation ou régime moderne et le régime foncier traditionnel appelé "droits fonciers coutumiers".

Déjà par le passé, se posent dans notre pays le problème de la co-existence entre le droit écrit et les droits fonciers coutumiers. C'est aussi le problème du respect des terres foncières par les textes officiels.

Cependant, les interventions publiques peuvent être considérées comme modestes pour ne pas dire timides et inefficaces puisque toutes les terres sont détenues par les chefs coutumiers. (La conséquence est la réduction du rôle des incapacités dans la gestion des espaces non bâtis en milieu urbain).

La situation foncière actuelle n'est que le résultat des deux politiques fondées sur les deux régimes fonciers que la loi a aboli mais qui en réalité continuent à se pratiquer. Ces deux politiques sont la politique foncière des collectivités locales décentralisées qui, ont pour cadre juridique les textes officiels réglementant le domaine foncier et la politique foncière traditionnelle fondée sur les droits fonciers coutumiers.

Cette situation foncière peut être présentée en faisant le bilan de ces deux politiques :

Bilan des politiques foncières

Le bilan peut lui-même être présenté dans deux aspects :

- le premier, l'aspect quantitatif fait connaître le nombre des propriétaires présumés des terres ou terrains. Les données d'investigations foncières ont indiqué qu'une forte proportion des Congolais se considèrent propriétaires des terrains sur lesquels ils ont bâti ou qu'ils exploitent. Le nombre des propriétaires présumés des terrains ou des terres qu'ils occupent a été de 1748 sur un échantillon de 1823 paysans enquêtés en 1983 (soit 95,8 %). En réalité si l'on oppose les préceptes coutumiers au droit moderne, on constate que le droit de propriété sur la terre en milieu rural est de type communautaire. La terre appartient non pas à un individu mais à toute la famille. Ce droit est précaire car il peut être retiré à un membre de la famille par le chef de famille. De même ce droit est inaliénable. C'est ainsi que le paysan n'a pas le droit de vendre ou de louer le lopin de terre ou de l'étang qu'il exploite.

La situation que la région du Pool est un peu particulière dans la mesure où, ici, le paysan peut louer quelques parcelles de terre pour les cultures auprès d'une famille voisine et pour une durée déterminée.

- le deuxième aspect de ce bilan fait ressortir l'importance des inégalités sociales dans l'accès aux terres dans certains cas. Ces inégalités concernant surtout la qualité de propriétaire et les modes d'acquisition des terres.

Pour ce qui est de la qualité de propriétaire, on remarque que la propriété collective cache en réalité les véritables propriétaires fonciers qui détiennent le pouvoir absolu sur les terres. Pour ce qui est des modes d'acquisition (achat, occupation gratuite, héritage) ce qui importe au paysan c'est de posséder un lopin de terre tout en s'identifiant à la famille ou à la communauté villageoise. C'est sans doute, partant de cet aspect subjectif de la propriété que les paysans comme les citadins se considèrent propriétaires de leurs terres ou terrains. L'accaparement des terres par les chefs de famille et les notables ne s'accompagne pas toujours d'une redistribution équitable du sol, des coûts d'achat élevés pour ceux qui manifestent le désir d'acheter des terrains là où ils n'ont pu les avoir. Ceci est surtout vrai au voisinage des grandes villes (Brazzaville, Pointe-Noire et Loubomo) et dans la région du Pool.

18.3.1.4 Superficie irriguée et polyculture : pas d'informations

Disponibilité et distribution du facteur main-d'oeuvre

La situation de la main-d'oeuvre au Congo peut être perçue à travers ce tableau qui donne la répartition de la population en âge de travailler.

Répartition de la population en âge de travailler

Tableau No 1 du 31 décembre 1984

Types d'activités	Nombre de personnes			
	Urbains	Ruraux	Total	
			Effectif	%
Actifs occupés	208 000	323 000	531 000	50,3
Chômeurs	45 000	8 000	53 000	5,0
<u>Total population active :</u>	<u>253 000</u>	<u>331 000</u>	<u>584 000</u>	<u>55,3</u>
Etudiants - Elèves	210 000	35 000	265 000	25,1
Autres inactifs	169 000	38 000	207 000	19,6
<u>Total population inactive</u>	<u>379 000</u>	<u>93 000</u>	<u>472 000</u>	<u>44,1</u>
TOTAL POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER	<u>632 000</u>	<u>424 000</u>	<u>1 056 000</u>	<u>100,0</u>

Source : Etude "Emplois-Ressources Humaines Tome 2, CIATA 1986.

Ce tableau révèle que près de la moitié de la population congolaise est inactive. On constate que le chômage est faible en haut du tableau (5 % de la population en âge de travailler). En fait, le chômage serait beaucoup plus important, si le système éducatif ne retenait pas dans ses établissements un nombre considérable de chômeurs potentiels : il y a 53 000 chômeurs, mais 265 000 élèves ou étudiants. Il apparaît donc que le pays dispose d'une main-d'oeuvre abondante. D'ailleurs à l'heure actuelle les étudiants en fin de formation et les élèves ayant raté plusieurs fois leurs examens restent sur le marché du travail.

18.4 Autres facteurs de production : eau, semences, engrais et capacité de trait

18.4.1 L'eau

Situé en zone équatoriale, le Congo est entièrement compris dans la zone des climats chauds et humides. La caractéristique principale de ce climat est l'abondance des pluies (la moyenne pluviométrique est d'environ 1 500 mm). En raison de son climat, le pays dispose d'un réseau hydrographique important constitué de nombreuses rivières. Ce réseau qui s'organise essentiellement autour des fleuves Congo et Kouilou-Niari ne parvient pas à ravitailler en eau tout le pays. Certaines parties comme les Plateaux batékés au centre satisfont leur besoin en eau grâce aux pluies, abondantes pendant neuf mois. Cependant la saison sèche (trois mois) l'eau devient une denrée rare dans la région.

Le problème d'eau est cependant important s'il est posé en terme de qualité. L'eau utilisée pour la boisson est surtout en campagne et dans les quartiers périphériques des villes, de l'eau recueillie directement des sources (puits, rivières, etc.) dans les conditions hygiéniques souvent mauvaises. De même les moyens utilisés pour conserver l'eau (surtout l'eau de pluie) n'offrent pas assez de garantie hygiénique.

18.4.2 Les semences

Les semences sont généralement disponibles chez les paysans en ce qui concerne les spéculations cultivées au Congo par eux. Ceux-ci prennent soins de dégager une portion de leur production pour semer la saison suivante. S'il arrive qu'un paysan manque de semences, il peut en acheter ou les prendre en métayage auprès des autres paysans. Quant aux semences améliorées, elles sont distribuées aux paysans soit par les Offices de commercialisation (OCV, OCC) soit par les agents de vulgarisation (Projets de Développement rural - PDR, Programme d'assistance aux petits agriculteurs du Niari et de la Lékoumou, etc.). Le Centre national de Semences améliorées (CNSA) est chargé de la production des semences de bonne qualité.

18.4.3 Engrais

Les engrais sont très mal connus par les paysans congolais. Il est donc difficile d'aborder ce problème au Congo en terme de disponibilité et de distribution. On l'envisagerait plutôt en terme de vulgarisation.

De même, la culture attelée n'est pas pratique au Congo, donc la capacité de trait ne peut être considérée comme facteurs de production.

18.4.4 Agents de vulgarisation

La vulgarisation se fait de manière dispersée au niveau des différents ministères ou organismes. En matière d'agriculture elle est faite par les Offices de commercialisation pour la culture des produits qu'elles commercialisent et les projets de vulgarisation (PDR, Centre de Vulgarisation des Techniques agricoles (CVTA, PAPAL, PAPAN, etc.). Au regard de la situation actuelle, on peut penser que les agents sont disponibles et que seuls les moyens financiers font défaut.

18.5 Production alimentaire par grandes cultures

18.5.1 Répartition régionale des cultures vivrières

La répartition des cultures est liée à l'économie régionale. Elle correspond aussi à la répartition politique ; il existe neuf régions économiques :

Première région : KOULLOU

Deuxième région : NIARI

On cultive : - Arachide

On cultive : - Arachide

- Manioc

- Maïs

- Igname

- Manioc

- Patate

- Bananier

- Bananier

- Igname

- Maïs

-

Troisième région : BOUENZA

Quatrième région : LEKOUMOU

On cultive : - Riz

On cultive : - Maïs

- Maïs

- Riz

- Arachide

- Arachide

- Agrume

- Manioc

- Igname

- Haricot

- Bananier

- Igname

- Pois d'Angole

- Pois d'Angole

- Haricot

- Bananier

- Manioc

- Agrume

Cinquième région : POOL

- On cultive : - Maïs
- Riz
- Arachide
- Bananier
- Manioc
- Igname
- Agrume
- Ananas
- Manioc
- Igname
- Agrume
- Ananas
- Mangue

Septième région : CUVETTE

- On cultive : - Maïs
- Riz
- Igname
- Banane
- Agrume
- Manioc

Neuvième région : LIKOUALA

- On cultive : - Maïs
- Taro
- Manioc
- Banane
- Igname

Sixième région : PLATEAUX

- On cultive : - Maïs
- Arachide
- Haricot
- Riz
- Manioc
- Pommes de terre
- Oignons
-

Huitième région : SANGHA

- On cultive : - Manioc
- Banane
- Igname

18.6 Prédipositions à la sécheresse ou aux inondations et instabilité de la production

Le Congo est un pays bien arrosé par la présence des rivières, marigots, lacs et fleuves. La sécheresse est encore un mot vain. Cette eau n'est pas mise totalement à la disposition de la plante.

Elle ne satisfait pas en totalité aux besoins des cultures. Il faut donc le maintenir, la capturer et la distribuer. Les (services d'hydraulique mécanisent l'irrigation) des cultures par exemple à la ferme de Kombé. Quant aux zones humides ou inondées le travail de drainage ne se fait pas à l'heure actuelle.

Pour le moment, les mesures préconisées sont seulement celles qui consistent à pratiquer les cultures aquatiques (exemple la culture du riz dans les marécages).

18.7 Cultures vivrières ou cultures de rapport

En matière de cultures vivrières, le Congo pratique une agriculture semi-moderne.

La culture vivrière couvre une série importante de produits : manioc, arachide, maïs, banane douce, banane plantain, paddy, igname, fruits et légumes divers.

Pour beaucoup de ces produits, les données commerciales sont presque nulles, et pourtant la production réelle est importante. C'est le cas notamment du manioc avec plus de 600 000 tonnes en 1981. Le plan prévoyait plus de 800 000 tonnes en 1986. Cet objectif n'a pas été atteint. Le manioc occupe donc une position primordiale, il est l'aliment de base. Sa culture est surtout paysanne (99,36 % en 1980) et est régionalement ainsi répartie :

- Pool : 26 % de la récolte
- Bouenza : 24 % de la récolte
- Niari : 15 % de la récolte
- Cuvette : 8 % de la récolte
- Kouilou et Plateaux 7 % chacune.

Le manioc a fait l'objet de création de plusieurs fermes d'Etat dont la plus importante est celle de Mantsoumba dans la Bouenza.

L'arachide a, au Congo une double vocation. Elle est à la fois une culture vivrière et industrielle. Largement auto-consommée, elle serait aussi à approvisionner l'huilerie de N'Kayi HUILKA. La production en 1980 était estimée à 14 000 tonnes dont la grande partie essentiellement auto-consommée. Elle reste une culture du secteur paysan non mécanisée. Quatre régions fournissent près de 90 % de la récolte :

- Bouenza 33 %
- Niari 20 %
- Lékoumou 17 %
- Pool 17 %

L'arachide est un produit à encourager si l'on veut que l'usine HUILKA fonctionne.

Les produits comme le maïs, le paddy, les légumes et le manioc sont aussi à encourager dans l'optique de l'autosuffisance alimentaire d'ici à l'an 2000. A cet effet, il a été créé en 1979 l'Office des Cultures vivrières (OCV) dont l'objet est de promouvoir sur toute l'étendue du Congo lesdites cultures et particulièrement pour commercialiser le maïs, l'arachide, le paddy, le haricot blanc, et la pomme de terre.

18.8 Situation des petits producteurs vivant en économie de subsistance

Le grand nombre de la population pratique encore l'agriculture de manière traditionnelle. Les estimations du plan, année 1986, comptent près de 18 000 exploitations industrielles pratiquant une agriculture de subsistance. Ces exploitations sont caractérisées par des faibles surfaces cultivées en moyenne 1,5 hectare par famille. Elles exploitent trois à huit cultures différentes. En moyenne, une exploitation comprend 5 à 6 personnes dont 2,3 actives (1,7 femmes). De plus ces exploitations sont orientées vers l'autosubsistance mais les échanges commerciaux ne sont pas négligeables surtout dans le secteur de Mouyondzi. Les principales spéculations rencontrées dans la région en milieu paysan se résument comme suit:

Estimation de la production 1986

Spéculation	Superficie en ha	Production	Rendement moyen en T/ha
Manioc	87 186	21 210	7,0
Mais	30 343	30 770	0,7
Arachide	43 957	3 134	0,7
Paddy	5 223	33	0,6
Haricot	2 300	920	0,4
Banane plantain	1 500	11 700	7,8
Banane douce	220	2 200	10,0
Pomme de terre	2 900	2 900	1,0
Igname, patate, taro,	740	3 700	5,0
Fruit	3 200	16 200	5,0

Source : Recensement agricole 1982, estimation de la Direction des Etudes et de Planification (DEP)

Le manioc est de loin la culture la plus importante. Elle est pratiquée par la quasi-totalité des exploitations. Les rendements sont très faibles. Le manioc est cultivé pour l'autoconsommation et le surplus est commercialisé sous forme de chikwangué, manioc roui et cossette.

L'arachide arrive en seconde position du point de vue de l'occupation des surfaces. La production d'arachide reste encore faible, au regard de la demande. C'est un produit fortement autoconsommé. De plus la consommation urbaine est élevée et Huilka installée dans la région compte beaucoup sur la production locale, sa capacité étant de 12 000 T/an d'arachide.

Le maïs viendrait en troisième position avec 3 400 ha. Il est cultivé un peu partout dans la région. Sa production est estimée à 3 400 T soit un rendement moyen de 1 T/ha. Le maïs était principalement collecté par l'OCV jusqu'à la fin du monopole.

Le haricot, se cultive un peu partout mais, particulièrement dans les districts de Madingou, M'Fouati, Boko-Songho. Ce produit au moment du monopole de l'OCV, a fait l'objet d'un commerce parallèle intense à cause des meilleurs prix proposés par les commerçants privés et d'un large débouché urbain.

Quant à la banane plantain, elle est surtout cultivée dans le district de Mouyondzi qui est une zone de mosaïque forêt-savane. C'est aussi une culture de base. La production est estimée à 15 000 T pour toute cette région.

Toutes les cultures vivrières sont destinées à faire face aux besoins d'autoconsommation et de recherche de revenu monétaire.

Dans les villages non ouverts aux échanges et où les paysans visent beaucoup plus la satisfaction de leur autoconsommation.

Le développement de ces différents produits dépend donc de l'amélioration des voies de communication des pistes agricoles tout d'abord et de l'amélioration des prix aux producteurs. L'amélioration du réseau de communication permettrait d'écouler sur les marchés les surplus, qui en ce moment, sont perdus dans les zones très enclavées.

18.9 Incidence sur la situation nutritionnelle

Pour les projections, on distinguera, pour les denrées retenues, les deux types de régimes alimentaires déterminés

- Régime moderne : prépondérant en milieu urbain ; et caractéristique d'une économie marchande.
- Régime traditionnel : il est plus spécialement lié au monde rural et à une économie de subsistance

Consommation 1985 en produits alimentaires de base (kg/habitant/an

Produits	Régime moderne	Régime traditionnel
Manioc	175	425
Riz	12	1,5
Banane plantain	30	30
Maïs	2	2
Tubercules	7,5	7,5

Source : Esquisse d'une politique de développement agricole, CIATA

D'après la FAO, ces régimes mesurent, en moyenne, les apports nutritionnels quotidiens suivants :

Régime moderne

- 1 805 calories
- 51,3 g de protéines dont 11,8 g de protéines d'origine animale.

Régime traditionnel

- 1 634 calories
- 29,3 g de protéines dont 7,1 g de protéines d'origine animale

Sur la base du bilan alimentaire pour le Congo, ces régimes représentent respectivement :

Pour le régime moderne

Soixante-quatorze pour-cent des disponibilités en calories (alcool exclu), 11 % des disponibilités en protéines totales et 40 % de protéines d'origine animale.

Pour le régime traditionnel

Soixante-sept pour-cent des disponibilités en calories (alcool exclu), 63 % des disponibilités en protéines totales et 40 % des protéines d'origine animale.

18.10 Stockage, distribution et commercialisation des produits alimentaires

18.10.1 Capacité de stockage au niveau du pays

Actuellement le Congo (par l'Office des Cultures vivrières) ne dispose de structures de stockage (silo à air conditionné) que pour 2 500 tonnes de céréales sur une production commercialisable de 20 à 30 000 tonnes encore que es structures sont inégalement réparties :

- Odziba : 3 000 autour de Brazzaville
- Brazzaville : 3 000
- Madingou : 1 000 région de la Bouenza
- Loubomo : 250 région du Niari
- Owando : 250 région de la Cuvette :

au niveau familial, la capacité de stockage est variable et presque nulle. Les greniers ne contiennent pas de stock important. Le volume de la production est lui-même maigre, directement consommé.

18.11 Termes de l'échange des produits agricoles

Les termes de l'échange des produits agricoles se mesurent avec les indicateurs ci-après :

- Revenus et pouvoir d'achat des paysans.

18.12 Revenus

Les revenus les plus faibles à l'hectare sont ceux du maïs, du paddy et des cultures de rente (café, tabac). Ce sont également ces produits qui rémunèrent le plus mal la journée de travail (330-600 frs).

Les cultures les plus rémunératrices sont :

- la banane plantain
- le fofou et le manioc
- la pomme de terre
- le haricot.

D'une façon générale, quand ils en ont la possibilité les paysans s'efforcent de dégager des surplus sur les produits qui rémunèrent le mieux la main-d'oeuvre. Les superficies mises en culture de tabac, de riz et de maïs sont en constante diminution.

La fabrication du chikwangu se maintient, bien que peu rémunérée, car elle permet de mettre à profit le "creux" du calendrier agricole, en particulier en saison sèche. Cette activité est d'ailleurs beaucoup mieux rémunérée en ville (1 750 f/jour) qu'à la campagne (400 f/jour). Les paysans sont également susceptibles d'adapter leurs techniques de culture suivant les prix pratiqués.

Le revenu monétaire moyen par ménage peut être évalué à 70 000 F/an (le plan l'estimait à 50 000 frs en 1981).

Bien que le calcul nait guère de sens dans une économie axée principalement sur l'autosubsistance, on peut tenter d'évaluer la valeur globale de la production agricole par ménage (autoconsommation et surplus) en se basant sur les temps de travaux annuels et la rémunération moyenne de la journée de travail :

- nombre moyen d'actifs par famille : 1,5 .
- nombre de jours de travail par actif : 270
- rémunération moyenne de la journée de travail 600 frs.

Le revenu moyen annuel d'un ménage agricole de 6 personnes est voisin d'au moins 100 000 frs (soit 5 000 francs par mois); ceci en admettant que toute la production soit valorisée par l'autoconsommation ou par la vente, mis à part quelques régions où le revenu moyen annuel atteint 240 000 frs (soit 20 000 frs par mois).

18.13 Pouvoir d'achat du paysan

Sur ce sujet, les données sont quasiment inexistantes : on ne connaît ni l'évolution des revenus des paysans, ni celle des prix des produits manufacturés vendus en brousse, ni l'évolution de la structure du budget des ménages ruraux.

En se servant de l'exemple utilisé par C. DUHEIM dans le Tome IV de l'étude emploi-ressources humaines, on peut constater que le prix des produits de première nécessité importés tels que le sel, le pétrole, la machette ou la marmite était multiplié par 10. D'autres secteurs tels que l'habillement, la petite quincaillerie, les boîtes de conserve, le coût des transports ont suivi à peu près la progression du revenu paysan.

18.14 Politique des prix et taxation de l'agriculture

La politique des prix s'avère non incitative et inefficace : D'une manière générale, les prix à la production sont faibles pour les produits vivriers contrôlés par l'Office des Cultures vivrières. Certes, le Gouvernement augmente régulièrement, chaque année, depuis 1979, les prix aux producteurs, cependant, ils demeurent faibles dans l'ensemble eu égard à l'augmentation du coût de la vie.

D'autre part, ils sont fixes à des niveaux très disparates et apparaissent très inégaux selon les produits. Ils sont trop faibles :

- Pour certains produits dont on veut encourager la production (cas du maïs dont la rémunération du travail par jour est de CFA 500).
- Pour des produits caractérisés par la pénibilité des travaux ou un temps de gardiennage important (cas du paddy qui n'est rémunéré qu'à CFA 100 la journée de travail).

Les prix sont par contre relativement acceptables pour le haricot (CFA 610 la journée de travail) et la pomme de terre (CFA 900 la journée de travail).

Les prix ne semblent pas exprimer clairement une politique délibérée visant à privilégier tel produit par rapport à tel autre. Ils diffèrent selon qu'il s'agisse des prix d'achat aux paysans ou aux fermes. Ces derniers plus élevés que ceux qui sont pratiqués chez les paysans.

Les prix ne sont pas fixés en tenant compte des prix des produits similaires à l'importation. Certains produits subissent davantage la concurrence des produits importés (cas du haricot et de l'arachide décortiquée) importés en grande quantité par le secteur informel ainsi que le riz.

18.15 Prix à la production

On ne dispose de séries régulières de prix à la production que pour les produits soumis à un monopole de commercialisation c'est-à-dire les cinq produits commercialisés par l'Office des Cultures vivrières (maïs, paddy, arachide, haricot, pomme de terre), le café, le cacao et le tabac.

Depuis 10 ans, les taux d'accroissement annuels moyens des prix d'achat au producteur ont été les suivants (voir tableau ci-dessous):

- 12 % pour les produits vivriers (9 % pour le maïs, 14 % pour l'arachide)
- 11 % pour le café, 9 % pour le cacao
- 4 % pour le tabac.

Sur les produits vivriers, l'accroissement s'est accéléré au cours des 5 dernières années.

Pour le café et le cacao, il s'est au contraire nettement ralenti (moins de 5 % par an).

On ne dispose que de données ponctuelles pour le manioc et la banane plantain, dont la commercialisation est assurée par des privés, et dont les prix sont très fluctuants d'une région à l'autre.

Dans la région des plateaux, la hausse des prix du fofou a été depuis 1955 supérieure à celle de tous les autres produits et s'est accélérée au cours des 5 dernières années.

Il semble que dans de nombreuses régions, le prix du fofou ait doublé vers 1982, suite à une épidémie de bactériose du manioc.

Dans le même temps, le salaire minimum (SMIG) est passé de 78 frs/heure début 1975 à 136 frs/heure en 1984, soit une augmentation moyenne de 5,9 % par an. La hausse officielle des salaires est inférieure depuis 10 ans à la hausse des prix agricoles à la production, exception faite du tabac.

Un effort important a donc été consenti, surtout ces cinq dernières années, pour les prix des produits à la production, mais :

- pour certains produits, le rattrape a été insuffisant ; la culture du paddy, du maïs, de l'arachide procure une rémunération inférieure à 500 frs/jour de travail, alors que le SMIG journalier est voisin de 950 frs ;
- la hausse des prix à la production ne s'est pas nécessairement traduite par une hausse des revenus agricoles. Il ne suffit pas que les prix agricoles soient élevés, il faut encore que les opportunités de vente soient assurées et régulières, ce qui n'est pas le cas actuellement pour les produits vivriers. Les retards dans la commercialisation entraînent un pourcentage de pertes importantes et n'incitent pas les producteurs à produire des surplus.

De plus, depuis 10 ans, le taux d'actifs, donc les superficies cultivées, donc la production ont amené de ce fait les surplus commerciabes par ménage à diminuer. Dans le même temps, les prix des produits de première nécessité augmentent au même rythme, ou plus vite, que le prix des produits agricoles.

Dans les régions tournées traditionnellement vers les cultures de rente, les paysans ont vu leur pouvoir d'achat se dégrader. Dans le district de Lékana, l'augmentation du prix du tabac a été inférieure à celle du SMIG journalier (respectivement + 4 % et + 5,9 %).

Les régions les plus touchées ont été les Plateaux et la Lékoumou, régions où en conséquence l'exode rural a été le plus intéressé.

18.16 Prix à l'importation

Le flux d'importation de produits vivriers croît régulièrement depuis 10 ans.

Il s'agit soit de denrées que l'on pourrait produire sur place (manioc, arachide, maïs, riz, poulets, oeufs), soit d'import-substitution (blé et farine). La plupart de ces importations sont peu, ou pas contrôlées, et faiblement taxées, ce qui permet de maintenir des prix relativement bas à la consommation en ville, mais met les producteurs congolais en situation difficile. En effet, ils se trouvent confrontés soit à des productions des pays industrialisés, issus de systèmes agricoles à haute productivité, et bénéficiant souvent des subventions à l'exportation, soit à des produits favorisés par un taux de change très avantageux (cas de la monnaie zaïroise sans cesse dévalorisée).

Les importations de poulets (en réalité des poulets en réforme de la) et d'oeufs par le port de Beach se faisaient, début 1986, à des prix inférieurs aux coûts de production des éleveurs congolais (750 frans environ le kg de poule au port au Beach, 60 à 65 frans l'oeuf). Cette concurrence s'ajoutait aux difficultés d'approvisionnement en aliment du bétail, a contribué à mettre les petits éleveurs congolais en difficulté. En conséquence, la production locale a diminué de près de la moitié en trois ans.

Enfin, le faible prix de la farine et du riz importés contribue à accélérer la transformation des modèles de consommation en ville, et même à la campagne.

Les prix de la kilocalorie du fofou est maintenant le même que celle du riz : 92 frs/Kcal.

La chikwangu est désormais plus cher que le pain (respectivement 130 frs/Kcal et 117 frs /Kcal.

La bansane plantain devient un produit de luxe : 200 frs/Kcal.

Evolution du prix de la Kcal. pour les principaux
aliments glucidiques consommés à Brazzaville de 1978 à 1985

	Kilocalories par kilo d'alim.	1975 (1)		1983 (2)		1985 (2)	
		CFA Kcal	CFA/ Kcal	CFA Kcal	CFA Kcal	CFA/ Kcal	Kcal
Foufou	3,38	110	32	202	59	312	92
Chikwangue	1,36	105	77	152	112	180	130
Pain	2,65	111	42	222	84	310	117
Riz	3,00	245	68	311	86	330	42
Banane plantain	0,74	100	135	185	250	185	200
Pomme de terre	1,20	276	230	393	327	350	292

Source : (1) Etude OCV STEC 1983
(2) Enquête "filières vivrières" CIATA 1985

Au cours du plan les prix à la production de certaines spéculations ont été légèrement augmentés. C'est le cas des prix du cacao, du café, du tabac et de quelques produits vivriers, le paddy, le haricot, la pomme de terre, le maïs et l'arachide. Il convient de signaler qu'un effort important devrait être fourni dans ce sens afin d'accroître le niveau de revenus des paysans.

Par contre, les prix du consommateur ont très peu évolué au cours de cette période. Ce qui a entre autres entravé la situation de trésorerie des Offices, en particulier celle de l'OCV:

18.17 Importations et exportations alimentaires

18.17.1 Importations :

Blé et farine : (sources statistiques d'exportations du port de
Pointe-Noire)

10 930 tonnes importées en moyenne/an de 1975 à 1977

44 382 tonnes importées en moyenne/an de 1978 à 1980

48 512 tonnes importées en moyenne/an de 1980 à 1982

62 933 tonnes importées en moyenne/an de 1982 à 1984

Au cours des trois dernières années, les importations ont augmenté au rythme de 10 000 tonnes supplémentaires/an. En dix ans, les importations de blé et farine se sont accrues au rythme de 25 %/an.

Riz : 4 928 tonnes importées/an entre 1978 à 1980
8 888 tonnes importées/an entre 1980 à 1982
10 636 tonnes importées/an entre 1982 à 1984

Les importations de riz augmentent en moyenne de 1 000 tonnes/an.

Huile : Les importations sont en progression régulière de 1 000 tonnes supplémentaires/an.

Sucre : Les importations semblent se stabiliser autour de 12 000 tonnes par an. La valeur des exportations de sucre brut compense la valeur des importations de sucre raffiné

Viande : Les importations, sont actuellement limitées par les difficultés de trésorerie de l'Office importateur. L'ONIVEG la demande potentielle à 1 000 tonnes/an. La consommation réelle par an est fait bien supérieur

Poisson: Les importations semblent se stabiliser autour de 20 000 tonnes/an.

18.17.2 Exportations

Les exportations de café, cacao et tabac sont en baisse régulière depuis plusieurs années, la chute la plus sensible étant celle du tabac.

18.18 Déficit alimentaire

Sa signification est en termes d'emploi. On définit ici le taux d'autosuffisance alimentaire comme le rapport production nationale/consommation (compte non tenu des consommations intermédiaires importées : $(Da = \frac{\text{Production nationale}}{\text{Consommation nationale}})$).

Taux d'autosuffisance en 1985 pour les principaux produits alimentaires (en pourcentage) :

- Manioc	85 %
- Banane plantain	100 % (exportation au Gabon)
- Arachide	80 % (arachide de bouche uniquement)
- Maïs	75 % (importations actuelles difficilement évaluables)
- Riz	5 %
- Haricot	70 %
- Pomme de terre	45 %
- Viande bovine	5 %

- Poulet moins de 50 % (compte non tenu des consommations intermédiaires importées)
- Poisson moins de 50 %.

La farine et le blé importés sont équivalents, du point de vue calor. à 165 000 tonnes de manioc tubercule.

Le déficit théorique en manioc est donc de 225 000 tonnes pour production nationale estimée à 440 000 tonnes. Le taux d'autosuffisance dans ce cas de 66 % pour le manioc.

A conditions de productivité constantes, la superficie supplémentaire mettre en culture pour les produits essentiels seraient les suivants :

- Manioc	45 000 hectares
- Riz	30 000 hectares
- Maïs	5 000 hectares
- Arachide d'huilerie	8 000 hectares
- Arachide de bouche	2 000 hectares
	<hr/>
Total	90 000 hectares

Les superficies actuellement mises en culture par an sont voisines de 100 000 hectares. A conditions de productivité constantes, il faudra donc les augmenter de 50 %, ce qui nécessiterait l'emploi de près de 100 000 actifs supplémentaires (sans compter la main-d'oeuvre nécessaire au développement des productions animales). Pour une force de travail constante le gain de productivité nécessaire serait de 50 %.

Les sources officielles

Importations agricoles et agro-alimentaires en 1984

Produits	Quantité (T)	Valeur en millions
Viande	5 396	3 988
Poisson	24 686	9 620
Blé	4 521	371
Farine	77 963	9 526
Riz	10 959	1 396
Sucre raffiné	12 088	2 177
Huile	8 700	1 985
Légumes frais	2 585	1 340
Total produits agricoles		30 405
Produits laitiers	6 444	3 298
Préparation de viande et poissons	9 872	5 178
Préparation à base de céréales, fruits et légumes	2 633	1 970
Boissons et alcool	16 069	3 201
Café et thé	1 200	857
Total agro-alimentation		14 504
Total		44 907

Source : SIDOC

Les importations de poisson sont constituées en majorité de poisson de mer congelé (18 000 T.) et de poisson salé (6 400 T.).

Les importations de viande sont essentiellement constituées de viande bovine en provenance de France ou d'Argentine.

Parmi les légumes frais (2 230 T.) on note : 126 T. de tomates (provenance Afrique du Sud ou Botswana), 820 T. d'oignons, 590 T. de pomme de terre, 350 T de fruits frais sont importés, pour une valeur de 810 millions.

Les importations de maïs dégermé pour la brasserie n'ont pas été comptabilisées, de même que les importations plus ou moins clandestines de maïs pour les élevages (1 000 T à 2 000 T ?).

18.18.1 Importations non prises en compte dans les statistiques douanières

Les données du SIDOC ne sont pas toujours cohérentes avec les autres sources disponibles (en particulier les statistiques d'exploitation du Port de Pointe-Noire). Elles sont souvent inférieures à la réalité, en quantité et en valeur.

Le monopole d'importation n'est pas respectée dans les faits en particulier pour la viande (monopole ONIVEG) et pour les produits vivriers (OCV).

Une grande partie des importations clandestines proviennent du Zaïre, par les ports de Yoro, du Beach et la route du Sud (pays de Boko).

Les importations de manioc ont été estimées en 1983 à 60 000 tonnes d'équivalent tubercules, essentiellement sous forme de fufou et de manioc roui¹. D'après les enquêtes récentes, ce rythme ne semble pas s'être ralenti en 1985.

Depuis 1983, se développe au port du Beach un important flux d'importation concernant les oeufs, la viande rouge et les poulets. Il s'agit de production zaïroise (oeufs et de production de la Communauté Economique Européenne (poulets à bouillir de Belgique). ce flux s'intensifie avec les dévaluations successives de la monnaie zaïroise. Les prix de vente au Beach sont égaux ou inférieurs aux coûts de production des éleveurs congolais. Des comptages ont été effectués au Beach au mois de février 1986 si les flux observés se maintiennent tout au long de l'année, la valeur des importations de 18 milliards environ, dont 12 milliards de produits animaux.

¹ Etude SATEC-OCV : Les principales filières vivrières en République Populaire du Congo (cf Bibliographie).

Importations des produits agricoles par le Port du Beach en 1985

Produits	Quantité (T)	Valeur (million F. CFA)
Manioc	60 000	3 300
Arachide décortiquée	1 500	700
Pomme de terre	1 000	160
Haricot	2 000	1 000
Produits maraichers ¹	4 000	1 000
Huile de palme	4 000	1 000
Sous-total	-	6 410
Oeufs	9,5 millions	570
Poules	3 500	2 000
Viande de boeuf ²	9 000	6 000
Abats	6 000	2 500
Sous-total		12 070
Total		18 480

Source : SIDOC

¹ Essentiellement des légumes de type européen : choux, carottes, poireaux, tomates, salades, haricots verts, etc., dont la valeur est difficilement évaluable ou la diversité des produits.

² Quantités sans doute surestimées du fait de la courte période d'observation.

N.B. : Vu la méthode employée (comptage au Beach pendant de courtes périodes, ces données doivent être considérées avec précaution. Les importations de poisson n'ont pas été saisies.

XIX ANALYSE DES PROBLEMES ET DES POTENTIALITES DU SECTEUR DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE AU REGARD DES BESOINS ALIMENTAIRES

Le secteur de la production alimentaire au Congo est confrontée à des problèmes non moins importants en dépit de la disponibilité des facteurs de production évoquée plus haut.

Le secteur qui est une partie non moins importante de l'économie nationale ne peut être compris en dehors de la situation économique globale du pays si l'on veut mener une analyse sérieuse. Sans prétendre faire cette analyse, nous tenons à rappeler qu'en dépit de l'étroitesse de son territoire, le Congo n'offre pas suffisamment de facilité de circulation aux produits entre différentes régions. Les efforts louables consentis lors du plan dans le domaine d'infrastructure routière ont eu un effet amoindri car si le temps de route est réduit, le coût lui, reste exorbitant renchérissant les produits agricoles locaux.

Aux difficultés de transport s'ajoutent le niveau bas des revenus en campagne comme en ville comparé au coût de la vie.

19.1 Pénurie alimentaire ou mauvaise distribution

Il est établi lors de l'élaboration du plan quinquennal 1982-1986 qu'en 1980 les taux de couverture des besoins ont été évalués à 83 % pour les besoins caloriques, 33 % pour les protéines animales et 62 % pour les protéines végétales. Cette situation n'a pratiquement pas changé jusqu'en 1985 comme l'illustre le tableau suivant tiré du tableau No 8 sur le bilan production/consommation par produits.

	Besoins	Production nationale	solde	% d'auto-suffisance
Manioc	575 605	515 000	60 605	89,5
Riz	13 480	1 100	12 380	8,8
Blé (farine	-	85 166	85 166	0
Banane plantain	58 381	58 500	122	100,2
Autres tubercules	14 595	14 500	95	99,3
Maïs	3 892	3 900	8	100,2
Viande rouge	11 370	4 300	7 070	37,8
Volaille	6 975	3 775	3 200	54,1
Oeufs	1 402	625	777	44,6
Huiles	13 071	5 800	7 271	44,4

Source : Esquisse d'une politique de développement agricole.
Rapport provisoire Tome II Annexes par CIATA 1986

Au vu de ce qui précède on peut se convaincre qu'il existe bien une pénurie alimentaire. Cette pénurie est due à la faiblesse de la production nationale et sans doute à la mauvaise organisation des circuits de distribution.

19.2 Causes de la mauvaise distribution

Comme nous l'avons déjà souligné dans la partie introductive de ce chapitre, les problèmes de l'agriculture ne peuvent être analysés de façon sérieuse sans prendre en ligne de compte la situation économique globale du pays. Toutefois, on peut affirmer sans trop de risque de nous tromper que les problèmes de la distribution au Congo sont ceux de la commercialisation en général entendu que la commercialisation comprend la collecte et la distribution des produits. La distribution des produits agricoles rencontre en amont une première difficulté : la difficulté de collecte et de conservation des produits. Bien que des efforts aient été déployés dans le cadre du plan quinquennal 1982-1986 pour la construction des routes afin de désenclaver l'arrière pays, la plupart des pistes agricoles souffrent encore d'un entretien insuffisant. Ceci constitue un goulot d'étranglement majeur à la circulation des produits agricoles et un facteur stimulant pour l'augmentation des coûts des collectes.

En aval, c'est-à-dire à la distribution, il y a le problème majeur de l'étroitesse du marché dû sans doute aux faibles revenus dont disposent les acheteurs qui pour le cas spécifique de la production alimentaire sont essentiellement les ménages. On note aussi à ce niveau le poids des problèmes de circulation des produits depuis les points de production jusqu'aux différents points de consommation à travers le pays, il réapparaît là encore le problème des pistes en milieu rural.

19.3 Groupes particulièrement touchés

La pénurie alimentaire en tant que mal social touche toute la société humaine, au moins sur le plan moral.

Au Congo, le groupe victime sur le plan physique est celui des nouveau-nés et des enfants en croissance auxquels le faible poids à la naissance, le retard de croissance et le manque de résistance aux maladies sont pour beaucoup de cas imputables à la situation nutritionnelle. Plusieurs cas graves de malnutrition sont admis chaque année dans les formations sanitaires du pays.

D'après l'OMS, chez les enfants de 0 à 4 ans, le pourcentage des admissions pour malnutrition est 17 %, et celui des décès pour les mêmes causes de 20 % en 1981 ; la même année la malnutrition a été observée dans la plupart des cas de décès par diarrhées et rougeole soit 35 % des décès dans la tranche d'âge de 0 à 4 ans.

Produits	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	Coefficient multi- plicateur	Taux accrois- sement annuel moyen
Mais	30	30	43	45	47	59	65	68	73	73	73	2,43	9,3
Paddy	30	40	43	45	50	83	70	77	90	90	90	3	11,61
Arachide coque	35	53	60	60	75	112	117	123	123	145	145	4,14	15,27
Arachide décortiquée	42	60	60	70	100	100	155	163	173	173	173	4,12	15,21
Pomme de terre I	80	100	120	120	140	140	155	170	170	170	170	2,125	7,82
Pomme de terre II	60	90	90	90	110	110	120	132	132	132	132	2,2	8,23
Haricot robuste	100	100	120	150	150	150	200	200	220	220	220	2,2	8,23
Café décortiqué	90	120	150	170	172	180	201	211	210	215	215	4,78	16,93
Robuste céréise Arabica décor- tiqué	65	100	100	120	120	126	135	135	140	142	215	3,30	13
Cacao supérieur	100	130	160	180	184	193	197	198	215	230	440	4,4	16
Cacao courant	130	180	200	200	220	231	240	240	260	270	320	2,46	9,43
Tabac I	120	130	140	140	150	162	170	170	190	200	240	2	7,4
Tabac II	100	150	170	170	178	178	196	196	225	200	250	2,5	9,60
Tabac III	100	100	115	145	121	121	133	133	152	150	190	1,9	6,93
Tabac III	55	55	60	60	63	63	69	69	80	100	170	3,9	1,95

Selon une enquête CNSEE (1978-1983) l'évolution du prix par kilo d'aliment et par Kcalorie des aliments glucidiques entrant dans l'ordinaire du Congolais avait évolué comme suit :

	1978		1983	
	CFA/KG	CAF/Kcal	CFA/KG	CFA/Kcal
Foufou	110	32	102	59
Chikwangue	105	77	152	112
Pain	111	42	222	84
Riz	245	68	311	86
Banane plantain	100	135	185	250
Pomme de terre	276	230	395	327

En ces données avec les paramètres du modèle alimentaire en 1981, le coût mensuel par individu de régime alimentaire moyen était évalué à CFA 10 700.

Le prix de revient de cette alimentation au jour, garantissent néanmoins 2250 Kcal, et est estimé à CFA 700 par jour (ORSTOM).

X SECTEUR DE LA SANTE

20.1 Orientations des politiques et stratégies nationales en matière de santé

Dans l'optique de réduire la pression des endémies et de la morbidité sur le territoire, et d'améliorer les infrastructures de la médecine des soins, le Congo s'est résolument engagé, dans une option non seulement coûteuse en crédits, mais aussi en ressources humaines.

Le peuplement inégal du territoire national, le mauvais état de l'environnement, l'insuffisance du personnel qualifié et le faible niveau de la recherche scientifique, sont autant de problèmes, qui ont préoccupé ces derniers temps les décideurs, qui ont été contraints au choix des programmes de santé qui seraient soutenus par les actions suivantes :

- Renforcement des activités de prévention ;
- Renforcement des services de santé de base;
- Développement des soins hospitaliers spécialisés;
- Approvisionnement et distribution des médicaments
- Mise en place des programmes de recherche en sciences médicales dans la lutte contre les grandes endémies : paludisme, trypanosomiase, etc.

Les contraintes financières qui logiquement accompagnent ces genres d'interventions, très vite ont bloqué l'exécution de ces choix, au profit des opérations qui trouvaient plus facilement des financements extérieurs (construction des infrastructures, bâtiments, équipements, produits pharmaceutiques).

Quant aux opérations de santé publique, qui devaient être financées avec des moyens librement affectables du Budget d'Investissement, ont connu un sort moins heureux. Il faut relever que la République Populaire du Congo ne dépense que US\$ 154/per capita, per annum pour la santé.

Cette restriction budgétaire, crée des inégalités sociales importantes, et aggrave l'inefficacité des services médico-sanitaires en République Populaire du Congo. Voilà pourquoi il avait été fait appel aux bienfaits du programme des soins de santé primaires qui, sur des installations modestes, pouvaient parvenir à trouver des solutions aux insuffisances relevées au niveau des actions de prévention.

Cette intervention qui fonde son sens d'existence sur l'autoresponsabilité allant dans le sens de la santé communautaire, est déjà en activité dans le Niari et la Bouenza avec la coopération technique allemande de GTZ (soins de santé primaires).

A cet effet, depuis, ont été vulgarisées les opérations d'éducation pour la santé, d'assainissement et de création de pharmacies villageoises. Une grande adhésion des villageois a été constatée. En attendant que l'expérience de Malolo soit testée, et avec des ressources minimales à trouver, ce cheminement en cours d'expérimentation, semble offrir une approche très réaliste d'une forme de soutien communautaire.

20.2 ORGANISATION DES SERVICES DE SANTE

20 2.1 Hôpitaux

Selon la nouvelle classification, conformément aux principaux objectifs de SSP définies à la Conférence d'ALMA-ATA, l'Hôpital Général référence est l'échelon traitant les maladies dont la complexité dépassent les compétences des centres de santé.

En 1985, l'infrastructure de santé était composée comme suit :

	Nombre			Nbre de lits
	Public	Privé	Total	
Hôpitaux généraux	3	-	3	2 165
Hôpitaux communaux	8	-	8	1 165
Hôpitaux régionaux	6	-	6	651
Hôpitaux de base	26	2	28	1 719
Centre de santé int.	85	7	92	1 200
Dispensaires	416	64	480	346
Poste de Secours	35	-	35	-
Hypnovevies	6	-	6	22
Secteurs opération.	11	-	11	
Léproseries	2	-	2	50
Centre de Santé scol.	42	-	42	
Centre SMI	16	19	35	
" Para étatiques	-	-	16	
" Intégré	-	-	174	
Centre d'Hygiène	12	-	12	
Pharmacies	13	14	27	
Dépôt pharmaceutique	0	167	167	

Cette infrastructure dégage une capacité hospitalière de 7 318 lits; soit 1 lit pour 264 habitants.

20.2.2 Personnel

Pour la mise en oeuvre de ces formations sanitaires, et face à la morbidité qui a été analysée plus haut, le Ministère de la Santé et des Affaires sociales avait en 1985 recours aux services de :

- 419 médecins dont 22 coopérants
- 99 médecins spécialistes
- 37 pharmaciens dont 3 coopérants
- 381 assistants sanitaires
- 61 sages femmes principales
- 12 techniciens supérieurs de laboratoire
- 43 techniciens supérieurs de santé publique
- 1 012 infirmiers d'Etat
- 211 agents techniques principaux
- 45 techniciens qualifiés de labo
- 200 sages-femmes accoucheuses
- 1 027 agents techniques de santé
- 196 agents techniques de labo
- 1 021 Auxiliaires puéricultrice
- 33 administrateurs de santé
- 33 administrateurs adjoints de santé
- 17 attachés des SAF
- 87 secrétaires secrétaires d'administration

La répartition par région est la suivante :

Régions	Médecins	Assist. san.	Sage-femmes	Inf. D. E.
Kouilou	42	20	36	179
Niari	13	9	10	78
Lékoumou	5	3	3	32
Bouenza	9	4	8	38
Pool	9	6	9	45
Plateaux	8	4	2	28
Cuvette	20	8	4	50
Sangha	4	2	1	26
Likouala	5	4	-	22
Brazzaville	151	76	104	351

La répartition de ce personnel est très inégale, car Brazzaville et Kouilou constituent les plus grands concentrations en médecins, spécialistes et autres, l'équipement bien sûr obéit aux mêmes mécanismes de concentration dans les grandes formations urbaines.

A l'exception de Brazzaville qui a un hôpital général, bénéficiant d'une autonomie et financière, les autres formations sanitaires fonctionnelles, dépendent du point de vue de la tutelle fonctionnelle, des autorités sanitaires de qui elles dépendent.

20.2.3 Mécanismes de coordination

Du point de vue structurelle, le Ministère de la Santé outre ses structures propres, cabinets, Direction des Etudes et Planification, Direction du Contrôle et de l'Orientation, est organisé comme ci-après :

A) Niveau central

Hormi la DGAS qui a ses attributions propres, en matière de santé, la structure centrale demeure la Direction de la Santé publique, qui a sous sa tutelle :

- . Direction de la Médecine curative;
- . Direction de la Médecine préventive;
- . Direction de la SMIE;
- . Direction des Affaires administratives et financières;
- . Direction de la Pharmacie et Laboratoire.

Au niveau régional

La Direction régional qui administrativement correspond à la Région administrative, est dirigée par un Directeur régional.

Il a sous ses responsabilités la coordination de toutes les activités des formations sanitaires, SMI et Centres de Santé, Dispensaires présents dans sa circonscription. Les activités de la médecine préventive sont sous la charge d'un médecin-chef du secteur opérationnel, chargé de la coordination de la lutte contre les grandes endémies au niveau des secteurs opérationnels. Par région, les formations sanitaires en activité sont les suivantes :

Région	Hôpitaux	Centres médicaux	Centres SMI	Maternité	Centre de Santé	Dispensaires	Secteur Grandes End.	Services sociaux
Brazzaville	5	3	25	1	-	71	1	22
Bouenza	1	3	2	-	6	32	1	4
Cuvette	1	5	4	-	6	43	1	5
Kouilou	2	3	11	-	5	44	1	4
Lékoumou	-	2	1	-	6	18	1	2
Likouasia	-	2	1	-	2	19	1	2
Niari	2	3	2	-	7	37	1	5
Plateaux	-	4	2	-	9	59	1	3
Pool	1	3	2	-	40	24	1	6
Sangha	-	2	1	-	4	13	1	3
TOTAL	12	30	51	1	85	333	10	56

Sources MSAS 1984

20.3 Organisation de système de soins de l'état aux échelons des Régions, des districts et des villages

Le système de soins de l'état aux différents échelons, que ce soit pour les soins ambulatoires avec garde, les consultations de médecine pour mères et enfants, les consultations spécialisées et les analyses est géré à chaque niveau comme ci-après.

A) Région

Au niveau de la Région, est implanté un hôpital régional où aux activités de soins ambulatoires avec garde sont effectuées toutes les consultations spécialisées ainsi que les analyses de laboratoire, etc.

En général, les services de ces hôpitaux sont dirigés par :

- . 2 médecins généralistes;
- . 1 pédiatre
- . 1 gynécologue
- . 1 chirurgien
- . 1 médecin de santé publique
- . 1 médecin ORL
- . 1 médecin ophtamologue
- . 1 kinésithérapeute
- . 1
- . 2 sage-femmes
- . 1 assistant sanitaire général
- . 1 infirmier d'Etat pour 10 lits
- . 1 aide soignant pour 10 lits
- . 1 fille de salle pour 10 lits.

Sibiti, N'Kayi, Madingou, Kinkala, Djambala, Ouesso, Impfondo sont pourvus d'un centre ci-dessus décrit.

Hôpital de base

Pour les pôles de 25 000 habitants, sont situés des hôpitaux de base dont l'importance et les tâches à moindre proportion sont à peu près identiques à celles d'un Hôpital régional. Cependant, toute proportion gardée, l'hôpital de base à l'exception du personnel infirmier qui est modeste à la taille de l'unité, n'a besoin que d'1 médecin chirurgien. Oyo, Okoye Boundji sont pourvus en ce type de formation.

Hopital secondaire urbain

A l'exception de la non existence d'une école en son sein, l'hôpital secondaire urbain est structuré et équipé comme un hôpital régional.

Brazzaville (Makélékélé, Talangaï), Pointe-Noire (Tié-Tié), en sont équipés.

Centre de santé intégré ou Polyclinique ou Centre médico-social

Ces centres exercent les activités des dispensaires urbains : soins ambulatoires avec garde, consultations médicale, consultations maternelles et infantiles, vaccination, analyses de laboratoire, éducation pour la santé.

En outre, consultation et soins spécialisés (gynécologie, pédiatrie, ORL, ophtalmologie, dentiste, Kinésithérapie) :

- médecine traditionnelle
- santé scolaire et sportive
- vaccinations plus étendues
- hygiène et assainissement
- service sociale et économie familiale et sociale
- collecte de données statistiques.

Ces centres sont localisés à Brazzaville et Pointe-Noire (Poto-Poto, M'Filou, Moukondo) Siafoumou, Mipaka), soit 1 centre pour 100 000 habitants et 1 centre pour 25 000 habitants pour Loubomo et N'Kayi.

Dispensaires urbains

Ces formations s'occupent des :

- soins ambulatoires avec garde;
- consultations maternelles;
- consultations médicales;
- vaccinations (sous le contrôle de la DMP);
- analyses de laboratoires simples;
- éducation pour la santé.

Un personnel composé de 10 cadres est préparé à la mise en oeuvre de dispensaires :

- 1 médecin (à défaut un assistant sanitaire)
- 1 sage-femme
- 2 infirmiers D.E.
- 2 infirmiers brevetés
- 1 technicien qualifié de labo
- 1 technicien auxiliaire de labo
- 1 préparateur en pharmacie
- 1 monitrice sociale option puéricultrice.

Dispensaires du village

Implanté pour 2500 habitants et localisé dans le village-centre, cette formation est spécialisée dans les activités de :

- soins infirmiers;
- supervision des agents de santé village (éducation pour la santé);
- accouchements normaux.

Le personnel nécessaire est de 3 cadres comprenant :

- 1 infirmier diplômé d'Etat (à défaut un infirmier breveté);
- 1 aide soignant
- 1 matrone

Poste de secours

Localisé dans le village, ce centre s'occupe de réaliser :

- i) des soins infirmiers élémentaires
- ii) du secourisme, pansements de blessures et plaies
- iii) nivaquinisation
- iv) éducation pour la santé
- v) hygiène et assainissement
- vi) nutrition

L'agent de santé de village (ASV) est le responsable de ce poste.

Globalement, l'orientation, la supervision et le soutien de ces formations à l'exception des hôpitaux généraux, sont sous la responsabilité du Directeur régional de la Santé, conseillé en matière de médecine préventive par le médecin-chef du secteur opérationnel des Grandes endémies.

20.4 Déploiement des installations, du personnel et des équipements de santé aux divers échelons

19.4.1 Les ressources humaines du secteur de la santé et leurs répartitions - capacité de formation

Actuellement, sous réserve de la publication des résultats d'inventaire du personnel qui est en cours, il est compté 9 200 agents sanitaires, 261 sages-femmes, 1012 infirmiers diplômés d'Etat, 1420 infirmiers brevetés, 196 agents techniques de laboratoire, 360 médecins, 64 pharmaciens.

En 1984, quant on comptait 1 médecin pour 7 500 habitants au niveau de la Nation, le ratio était de 1 pour 3300 habitants à Brazzaville, et pour 100 000 dans la Région des Plateaux.

Par région, les effectifs sont répartis comme suit :

Régions	Médecins	Assist. san.	Sage-femmes	Inf. D. E.
Kouiou	42	20	36	179
Niari	13	9	10	78
Lékoumou	5	3	3	32
Bouenza	9	4	8	38
Pool	9	6	9	45
Plateaux	8	4	2	28
Cuvette	20	8	4	50
Sangha	4	2	1	26
Likouala	5	4	ND	20

Face à l'ampleur des tâches de santé, et aux besoins des formations sanitaires en place, le personnel rest insuffisant et insuffisamment encadré et souvent abandonné à lui-même.

20.4.2 Capacité de formation

Depuis les années 1960, étaient implantées pour les besoins de formation de 4 Etats de l'ex AEF, une école de formation paramédicale, qui était préposé à la formation du personnel infirmier et autres :

- infirmiers diplômés d'Etat,
- infirmiers des Centres
- Sages-femmes
- Assistantes sociales.

Avec l'éclatement de la FESAC principalement occasionnée par la mise en place des premiers noyaux des futurs universités dans chacun des Etats concernés,

cette école de formation PARAMEDICALE est devenue plus importante et a eu un mayonnement National. C'est ainsi que, selon les spécialités qui ont été dictées pour les besoins de santé à couvrir, l'Ecole Loukabou, se retrouve avec des cycles de formation dans les villes ci-après :

- Pointe-Noire,
- Brazzaville,
- Kinkala,
- Loubomo,
- Owando,

y sont formés, les infirmiers brevetés, les infirmiers d'Etat, les sages-femmes, les agents techniques de santé, les agents techniques principaux, les assistants de santé et les sages-femmes principaux.

Cette école est appuyée par les cycles de Tchimpa-Vita, qui est une structure préposée à la formation des Assistants sociales, d'auxiliaire puéricultrice, etc.

Par ailleurs, il existe un Institut Supérieur des Sciences de la Santé, qui forme des médecins à Brazzaville.

20.4.3 Pourcentage de villages, districts disposant d'installations de santé

Les statistiques de santé n'étant pas du tout tenues, il est difficile d'évaluer le pourcentage des villages à l'exception des villages centres, ayant des installations de santé. Cependant les Régions, Districts et PCA (postes de contrôle administratif) sont à 100 % pourvus des installations de santé.

20.4.4 Pourcentage des installations de santé rurales dotés d'un équipement de base

Comme ci-dessus décrit, ces centres de santé depuis 1981 (coup de poing Santé), ont été dotés d'équipement de base, même si souvent ils n'ont pas encore été montés. Les contraintes telles que le manque d'eau courante et d'électricité, se trouvent être les facteurs limitant le fonctionnement des certains de ces équipements (scialytique, stérilisateurs, bistouris électriques, équipements de laboratoire, climatisation des blocs opératoires, radioscopie, fauteuil dentaire, etc ...).

20.4.5 Pourcentage de services de santé ruraux disposant d'approvisionnement régulier en médicaments de base, vaccins et balances

Jusqu'en 1985, date où les difficultés financières de l'Etat étaient devenues 100 % de centres de santé ruraux étaient approvisionnés en produits médicaux et autres. Actuellement la Pharmacie d'Approvisionnement, Office de l'Etat dont la tâche est d'approvisionner les formations sanitaires, se trouve en difficulté faute de crédits.

20.4.6 Portée et efficacité des remèdes traditionnels

Principalement basée sur la pharmacopée traditionnelle, cette médecine à laquelle les praticiens modernes reconnaissent des vertus à l'exclusion de ses pratiques ésotériques, occupe une place importante dans le système de soins, tant en ville qu'en campagne.

Dans les centres intégrés de soins, les tradipraticiens ont été autorisés d'exercer, car pour certaines affections leur efficacité n'est plus à démontrer.

Grâce à leur concours, un herbier national a été monté, pour tenir disponible le matériel dont en devait tester les pouvoirs pharmacodynamiques.

20.5 Couverture des services de santé

Les tendances qu'exercent les centres secondaires déjà urbanisés sur les villages, sont centripètes. La conséquence est le dépeuplement des villages au profit de ces agglomérations. Cette réalité fait que les 2/3 des populations régionales vivent dans ces centres sus-évoqués, bien pourvus en équipements et personnel de santé.

Et c'est grâce à cette mouvance, dont les conséquences économiques sont dramatiques, que le taux de couverture de services de santé pourrait être estimé à 65 %.

Le tableau suivant montre les distances que doivent parcourir les citadins et les ruraux pour accéder aux soins.

	<u>Urbain</u>	<u>Rural</u>
- Service de santé de base	0,43 km	15,2 km
- Centre médical	0,93 km	50 km
- Accoucheuse	0,43 km	7,9 km
- Guérisseur	0,43 km	0,46 km.

20.5.1 Pourcentage des enfants et des femmes ayant accès à des services de santé maternelle et infantile

Au Congo, l'accouchement en maternité étant obligatoire et pratiquement effectif, à l'exception des zones jugées trop distantes des centres de santé, le pourcentage des femmes et enfants ayant accès aux services de santé peut être estimé à 80 % jusqu'à 9 mois le taux de fréquentation des SMIES reste très élevé - 72 % des enfants complètement vaccinés.

20.5.2 Pourcentage des enfants couverts par le PEV
et par la lutte contre les maladies diarrhéiques

Le taux de couverture vaccinale actuellement est comme ci-après :

S'agissant de la couverture par le programme contre les maladies diarrhéiques, en pourcentage cumulatif, de population, les résultats selon l'UNICEF ont évolué comme ci-après :

- 1984 : 51,6 %
- 1985 : 77,6 %
- 1986 : 91,0 %
- 1987 : 100 %.

20.6 Programme de lutte contre le paludisme

L'objectif est de :

- réduire à 50 % le taux de mortalité dû à cette affection au sein de la population cible (0-5 ans) d'ici 1990;
- protéger par la chimioprophylaxie antipaludique les femmes enceintes.

Cependant l'année 1986 ayant été consacrée à l'organisation des opérations d'extension des activités dans les SMI de Brazzaville, et l'enquête paludométrique et implantation des activités du programme dans la ville de Pointe-Noire n'ont pu être réalisées.

Il a été mis à jour cependant, les statistiques de la mortalité et des cas hospitalisés pour paludisme dans les services de pédiatrie au cours de l'année, montrent que sur 21 180 enfants de 0 à 5 ans hospitalisés, on a noté 5744 cas de paludisme, soit 27,12 % dont 67 décès - soit un taux de létalité de 1,16 %.

20.7 Programme tuberculose

Ce programme qui a 20 ans d'existence oeuvre par la lutte contre la tuberculose, qui demeure un problème de santé publique en République Populaire du Congo.

En 1984, la situation épidémiologique qui prévalait était selon la D.M.P. la suivante :

- Prévalence : 8 000 environ
- Incidence : 3 500 à 4 000.

Ce programme a 5 bases opérationnelles suivantes :

1. Centre antituberculeux de Brazzaville
2. Centre antituberculeux de Pointe-Noire
3. Service Pneumo-phtisiologie de Brazzaville

4	Service Pneumo-phtisiologie de l'Hôpital A. Cissé de Pointe-Noire	
5	Autres formations sanitaires.	
-	Nombre de malades en compte	3 227 cas
-	Nouveaux cas dépistés	338 cas
-	Indice global	22,5 ‰
-	Prévalence globale	215 ‰
-	Vaccinés	97 640.

20.8 Evaluation dans le temps et selon les saisons et variations régionales

Il n'existe aucune étude susceptible de permettre une évaluation de l'impact des saisons, sur les affections, même si empiriquement, nous observons des remontées des flambées de paludisme et maladies diarrhéiques avec la saison des pluies. Pour le paludisme par exemple (Brazzaville) sur 5 744 cas d'enfants hospitalisés pour paludisme, c'est entre septembre et mai, c'est-à-dire pendant la saison des pluies il y a 3 138 cas ayant occasionné 48 décès sur 67 enregistrés.

Quant à l'évolution dans le temps, il est constaté une diminution du nombre de cas de rougeole et autres maladies du PEV dans la population cible (9 mois et plus). Le paludisme quant à lui, continue d'être une préoccupation (1 584 cas en 1983 et 3 031 cas en 1985); la tuberculose elle aussi continue d'être une préoccupation de santé publique (1 318 malades en compte en 1980, contre 3 227 en 1984).

21 DEPENSES DE SANTE

21.1 Dépenses globales consacrées au Secteur de la Santé

Pour l'exercice 1986, les crédits définitifs alloués au Ministère de la Santé et des Affaires sociales étaient arrêtés à 8.799.618.000 F.CFA, qui ventilaient comme ci-après :

-	personnel	:	7.468.632.000 CFA
-	fonctionnement	:	784.436.000 CFA
-	Transports	:	546.500.000 CFA.

Pendant la même année, le Budget d'investissement santé était arrêté à 6.520.000 F.CFA.

N'étant pas en possession des interventions de ONG et organismes internationaux, il peut néanmoins être dit que les dépenses globales consacrées au Secteur de la Santé sont égales aux dépenses de l'Etat et se chiffraient à 8.789.618.000 F en fonctionnement soit près de 4 % du budget national qui s'élevait à 192.400.000 FCFA.

Par grandes directions, ce budget se présentait de la manière suivante :

- Direction de la Médecine préventive :	27.121.140 FCFA
- Direction des SMIES :	7.538.820 FCFA
- Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement :	33.932.866 FCFA
- Direction des Pharmacies :	4.087.300 FCFA
- Direction d'Approvisionnement Pointe-Noire et Brazzaville :	347.871.114 FCFA
- Direction de la Santé scolaire :	7.645.500 FCFA.

Globalement, la dépense réelle par habitant est de 46.200 FCFA/an soit US \$154.

21.2 Autres Réponses pertinentes sur les Dépenses et les Coûts en matière de Santé

Comme il l'avait été mentionné au début, les Services du Ministère de la Santé ne tenant pas encore disponibles les informations relatives :

- 1) aux aides des ONG et des organismes internationaux;
- 2) les interventions populaires dont les efforts sont immenses (construction des bâtiments à usage médicale et de logements) ne facilitent pas une comptabilisation des apports combien appréciables apportés - l'ONG belge "Coopération - Progrès" par exemple a équipé le Centre de Santé d'Ewo pour près de 100 millions F.CFA, et que la USAID a remis en état tous les bâtiments dudit Centre pour 47 millions FCFA.

21.3 Analyse critique des problèmes et des possibilités du système de fourniture de soins de santé

Faisant suite au bilan exhaustif qui avait été réalisé en 1979 sur les structures et le système de santé, un plan de développement sectoriel avait été dressé. Les multiples remaniements qui devaient intervenir, remettant continuellement en cause le contenu des projets qui sous-tendaient les orientations et objectifs retenus, avaient complètement vidé ledit programme de son essence en faisant qu'il y ait souvent contradictions entre les énoncés et le type de projets sélectionnés. C'est ainsi qu'au lieu de projets à force dominante - Santé publique, le master plan 1982-1986 du Ministère de la Santé était devenu une suite d'opérations de construction de bâtiments (qui sont restés souvent inachevés), dont l'impact sur la qualité de la santé est demeuré nul.

Cependant, que faire avec les endémies qui ne cessent de reprendre de l'ampleur et avec les opérations qui ont déjà connu un grand succès à l'instar du PEV, du programme de lutte contre les maladies diarrhéiques. Les coupes sombres qui ont été opérées sur le budget du Ministère de la Santé, n'augurent pas un avenir faste pour la République Populaire du Congo, qui logiquement devait trouver des solutions de rechange, surtout avec les ONG et les organismes internationaux, qui sont déjà sensibilisés sur la situation économique du pays.

QUATRIEME PARTIE

CAUSES STRUCTURELLES

XXII. SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

22.1 Orientations des politiques et stratégies nationales en matière d'enseignement

22.1.1 Orientation des politiques nationales d'enseignement

Pendant longtemps, le système d'enseignement était demeuré une transposition de l'enseignement français, avec ses réalités et ses tares. Pour une adaptation à notre environnement typiquement congolais, une réforme s'imposait dès 1960. Il a fallu attendre 1970 pour que soit officiellement amorcée cette restructuration qui devait faire face aux impératifs du :

- a) gigantisme de certains établissements;
- b) ratio Elève/Maître trop élevé;
- c) sous-équipement des établissements.

L'orientation des politiques en matière d'enseignement en dehors des contraintes qualitatives que posait l'insertion des dimensions culturelles nationales dans un système complètement extraverti, avait surtout comme axe majeur, l'adaptation de cet appareil hypertrophié aux réalités économiques nationales d'un pays jeune avec une capacité d'absorption insuffisante.

En effet, les élèves qui quittent le système éducatif au niveau fondamental ou secondaire soit par abandon, soit même après succès aux examens, n'ont pas de formation pratique aux emplois que pourraient leur offrir des éventuels employeurs des différentes filières présentes dans le pays.

Les contraintes budgétaires ayant suivi cette hypertrophie ont fait que, le système d'enseignement actuellement occupe plus de 30 % du budget de l'Etat, pour faire face à cette situation catastrophique, caractérisée par des faibles rendements (fort taux de redoublements, important taux d'échecs aux examens et concours).

Voilà pourquoi à long terme, une transformation profonde s'imposait à ce système, pris entre les contraintes des stratégies de rupture avec la domination néo-coloniale, et les impératifs de réajustement qualitatif permettant d'aboutir à une meilleure intégration des produits du système dans le milieu socio-économique.

Cette politique perspective passe par les objectifs suivants :

- amélioration de l'outil, qui devrait être plus performant;
- liquidation de l'analphabétisme;
- développement des moyens de recyclage;
- effisicientisation de l'emploi des ressources disponibles.

22.1.1.2 Importance accordée à l'enseignement primaire

Si dans ces principes la lutte contre l'analphabétisme est un objectif principal du système éducatif congolais, dans les faits c'est le Fondamental I, qui devait prendre à sa charge, tout le poids de cette importante tâche de formation, consistant de permettre l'enfant d'apprendre à lire, à écrire, à s'initier aux mathématiques, à l'étude de la nature et des sciences sociales ; bref à son développement psychomoteur.

Cet enseignement qui regroupe 459 710 élèves est animé par 7 549 enseignants exerçant dans 1522 établissements, renfermant 6 481 salles de classes et 10 839 classes pédagogiques.

Cependant la signification réelle de l'importance que la République Populaire du Congo accorde au cycle Fondamental I, est important.

En 1985, sur 13 990, F.CFA 9 millions de dépenses de personnel du MEFA; les agents du Fondamental I, avait perçu 6 225,6 millions CFA soit près de 50 % , même si dans le budget matériel le Fondamental I, n'avait reçu que 29,7 millions sur les 1 052,7 millions prévus pour le M.E.F.A.

Concernant les subventions locales et les transferts en 1985 le pré-scolaire et le Fondamental avaient bénéficié d'une enveloppe évaluée à 237,5 millions F.CFA qui avaient servi à :

- la construction des salles de classes : 150 millions
- la réparation des classes : 87,5 millions.

Les transferts dont les bourses, étaient chiffrés à 200 millions à titre de l'année 1985.

22.1.1.3 Niveau de participation et de soutien communautaire

L'éducation étant nationalisée, il n'existe pas d'établissements privés dispensant un quelconque enseignement à des citoyens congolais du cycle fondamental. C'est ainsi que les participations et communautaires, souvent se manifestant sous forme d'auto-construction des écoles et logements des maîtres, sont difficiles à évaluer.

Cependant faisant partie de la vie du village, les communautés paysannes consacrent des investissements importants en matière d'équipements scolaires.

En 1985, cet effort a été évalué à F.CFA 237,5 millions pour le Fondamental I, sur une totalité globale de F.CFA 1 557, 4 millions.

22.2 ORGANISATION DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT

22.2.1 Etablissements (publics ou privés) fournissant des services d'enseignement et pourcentage atteinte de la population

Actuellement, il est recensé comme indiqué ci-dessus, 1522 établissements publics, garantissant l'enseignement à 459 710 élèves représentant 66,1 % des effectifs présents, dans le système scolaire ; soit près 100 % des enfants à l'âge scolarisable.

22.2.2 Mécanismes de coordination

Pour la mise en oeuvre de ce système, les structures de l'enseignement sont coordonnées par deux Ministères :

- Le M.E.T.P.S. : Ministère de l'enseignement technique, professionnel et supérieur.
- Le M.E.F.A. : Ministère de l'enseignement fondamental et de l'alphabetisation.

S'agissant du MEFA qui intéresse la présente contribution, il coordonne son activité grâce au fonctionnement de 9 directions :

- Préscolaire : D.P.S.
- Enseignement Fondamental I (D.E.F.I)
- Collèges d'enseignement général et polytechnique (D.C.E.G.P.)
- Centres professionnels (D.C.P.)
- Alphabetisation et Education permanente (D.A.E.P.)
- Planification et Coopération (D.P.C.)
- Personnel et Affaires administratives (D.P.A.A.)
- Finances, des Equipements et du Matériel (D.F.E.M.)
- Scolarité, des Examens et Concours (D.S.E.C.).

Au niveau régional, il existe des Directions régionales, dont la tâche est de coordonner l'activité au niveau de chaque circonscription, qui se superpose avec la région politique.

22.2.3 Déploiement des installations, du personnel et des équipements d'enseignement aux divers échelons

Du point de vue territorial, les installations scolaires sont déployées comme ci-après :

- Kouilou : 168 établissements
- Niari : 94 établissements
- Lékoumou : 96 établissements
- Bouenza : 175 établissements
- Pool : 339 établissements
- Plateaux : 241 établissements
- Cuvette : 307 établissements
- Sangha : 66 établissements

- Likouala : 78 établissements
- Brazzaville : 88 établissements

Pendant la totalité de ces établissements constitue la base d'existence de l'enseignement fondamental 1er degré, il peut être dit que c'est un système qui est caractérisé par :

- une forte concentration dans les zones urbaines et les grands centres secondaires
- une insuffisance des structures d'accueil.

Le personnel quant à lui, dont les effectifs sont passés de 6 214 agents en 1976-1977 à 7 549 en 1984-1985, se répartit par région comme suit :

- Kouilou : 1 665 enseignants
- Bouenza : 990 enseignants
- Niari : 1 077 enseignants
- Lékoumou : 157 enseignants
- Pool : 1 794 enseignants
- Plateaux : 862 enseignants
- Cuvette : 1 102 enseignants
- Sangha : 255 enseignants
- Likouala : 342 enseignants
- Brazzaville : 2 732 enseignants.

Il faut signaler qu'entre 1971 et 1985, la part des effectifs de l'enseignement fondamental 1er degré, n'a cessé de décroître.

Du point de vue qualitatif, la répartition des enseignants par grade au fondamental 1er degré est la suivante :

- Instituteurs	4 528 agents	58,0 %
- Instituteurs adjoint	2 704 agents	34,7 %
- Moniteurs	571 agents	7,3 %

Total	7 803 agents	100 %
-------	--------------	-------

fonctionnellement, à tous les échelons administratifs (districts (47), P.C.A. (ee) et communes (6), villages-centres et certains villages éloignés), sont implantées des écoles fonctionnant à temps plein.

Concernant les villages éloignés, en moyenne il existe 1 école pour 5 villages souvent distants l'un à l'autre de 4 km.

En dépit des tendances à la hausse constatée en ce qui concerne le nombre des salles de classes et des classes pédagogiques, le départ massif de personnel enseignant n'est pas de nature à améliorer les ratios nécessaires au maintien de cet enseignement à un niveau jugé appréciable.

En 1985-1986, les effectifs moyens par classe pédagogique pour certaines régions étaient comme suit :

- Brazzaville	:	81
- Kouilou	:	65
- Sangha	:	25.

Le ratio Elèves/Maîtres dans les mêmes localités, était comme ci-après :

- Brazzaville	:	75
- Kouilou	:	80
- Sangha	:	41

23 DEPENSES CONSACREES A L'ENSEIGNEMENT

23.1 Dépenses globales

Pendant l'exercice budgétaire 1985, le budget de fonctionnement et en capital du Ministère de l'Enseignement fondamental et de l'Alphabétisation était de 17 728,4 millions CFA, soit 4,65 % du budget total de la République Populaire du Congo. L'investissement pendant cet exercice était de 731,3 millions F. CFA.

Dans ce total budget MEFA, le préscolaire et le Fondamental 1er degré avaient bénéficié de F.CFA 6 225,6 millions ; soit 43,09 % du total budget enseignement (Préscolaire + Fondamental 1er degré, 2ème degré, Alphabétisation, Administration et autres).

Les collectivités locales (communes) et les parents d'élèves, pour l'enseignement fondamental avaient constitué pour 389,6 millions, dont 37,9 millions F. CFA pour le préscolaire et le fondamental 1er degré.

23.1.1 Dépenses consacrées par l'Etat

L'Etat pour le fonctionnement de l'enseignement au cours de l'année académique 1984/1985, avait par catégorie effectué les dépenses suivantes :

- Dépenses de personnel	:	6 225,5 millions CFA
- Transferts	:	-
- Dépenses de matériel	:	19,3

Total 6 244,8 millions CFA.

Il ne pourrait être correctement saisi les dépenses de l'Etat, s'il omiss le volume des transferts internationaux. En effet, toujours en 1984, il avait été payé CFA 200 millions au titre de la scolarité des enfants Diplomates congolais.

Toutes charges confondues, y compris celles de l'administration services de l'enseignement, la dépense réelle par tête d'habitant est F.CFA 86 642, soit environ US \$296.-

2.2 Evolution dans le temps et variations régionales

Les efforts importants qui ont été à ce jour consentis par l'Etat seraient sans santé, si les parents d'élèves, n'apportaient pas le minimum pour le maintien en bon état de fonctionnement des structures. En effet l'analyse du budget révèle depuis 1966, la prédominance du fonctionnement (dépenses et personnel et des bourses) au détriment des dépenses matérielles.

Au niveau de la mesure des effets de région sur le système d'éducation il est constaté que l'inégale répartition des effectifs, respecte à peu près le poids démographique des collectivités en présence.

2.3 Analyse critique des problèmes et des possibilités du système d'enseignement

Depuis 1965, il avait été instauré en République Populaire du Congo, le principe que les analystes de CIATA appelle "Massification" de l'Education. Cette approche d'éducation qui ne contient pas d'inconvénients ne pouvait pas, le niveau de développement socio-économique du pays se garantir une longue existence. Car les moyens humains, matériels, financiers et techniques n'ayant pu suivre harmonieusement l'expression du système, n'ont fait que générer des tendances à la baisse du niveau de l'enseignement, dont les corrolaires sont :

- Taux d'échecs élevés;
- Taux de promotion bas;
- Incapacité de fournir aux marchés du travail, les compétences dont celui-ci a besoin pou fonctionner.

XXIV SECTEUR DES COMMUNICATIONS SOCIALES

24.1 Valeurs traditionnelles, perceptions et croyances dans les domaines de la santé maternelle et infantile, de la nutrition et de la mortalité

Près de 55 tribus qui peuplent le Congo, sont partagés en deux types de sociétés :

- matrilineaire,
- patrilinéaire;

que ce soit dans une ou l'autre forme de gestion, nous sommes en face des anciennes sociétés lignagères et segmentaires, où les rapports d'autorité, d'alliance et d'organisation sociale déterminaient les attitudes et comportements, qui à leur tour, érigeaient l'essence intérieure d'un système dans lequel, chaque membre de lignage devait se reconnaître : systèmes de pensée. Comme énoncé dans l'organisation sociale en partie A de cet ouvrage, la vie sociale dans laquelle, les valeurs traditionnelles, les perceptions et les croyances ne peuvent se dissocier de ce tout, qui régit :

- la préparation de la force de travail (homme - femme)
- l'identification de la division aînés-cadets, enfants, épouses.

Cette organisation pour sa cohérence cimente son existence par un substratum idéologique puissant, dans lequel le patrimoine idéo-mystique (sorcellerie) resta le garant de l'unité du lignage.

A ce titre, comment peut-on imaginer les cas de santé, du décès, de l'alimentation, du décès, de l'alimentation de la mère (épouses ou parents) et de l'enfant (fils, neveux) cadets, etc., comme élément intervenant hors lignage ?

24.1.2 Attitudes et pratiques dans les domaines de la maladie et du décès de l'enfant et de la mère - Perception de la maladie

En cas de maladies déclarées, la communauté lignagère ne s'installe dans le doute qu'après que l'affection ait commencé à résister aux traitements traditionnels, et dure un peu trop longtemps. Dans de tels cas de figure, il est fait appel aux compétences d'un voyant dont le rôle est de déterminer les causes de la maladie.

Si les origines sont métaphysiques, selon le degré de responsabilité, il est fait recours aux féticheurs pour confirmer le mal, conformément aux règles régissant le lignage et le régime de mariage. Si le mal est reconnu d'origine biologique, le guérisseur avec sa pharmacopée traditionnelle ou le médecin moderne peuvent alors être autorisés d'opérer en toute tranquillité. A contrario, c'est le féticheur qui est mis à contribution pour conjurer le mal.

24.1.3 Attitudes et valeurs traditionnelles dans les domaines de la nutrition, de l'alimentation, du sevrage et des tabous alimentaires

Par tradition, chez les bakongo par exemple, la pérennité du lignage est garantie par la femme et par l'enfant. A ce titre, la société a mis en place tout un train de mesures qui assurent les meilleures conditions de la réalisation de cette pérennité. Ceci se traduit souvent soit par l'envoi de l'épouse qui devrait aller accoucher chez sa mère, ou par la venue sous le toit marital d'une petite soeur de l'épouse.

Que se soit l'une ou l'autre des solutions, il faut comprendre que la femme qui restera internée pendant au moins 12 mois, est dispensée de tous travaux, et devait être correctement nourrie afin qu'elle récupère ses forces.

Il faut remarquer qu'en milieu rural les mécanismes d'alimentation, de sevrage et des tabous fonctionnant correctement ne sont pas générateurs de malnutrition ; car c'est souvent en ville que les tabous ont des effets désastreux. Les produits de substitution y sont rares et chers.

24.1.4 Conscience et connaissance de problèmes de santé et pratiques d'hygiène

L'implantation des villages sur des points élevés et non loin des points d'eau, obéit à des règles d'hygiène qui se confondent avec l'existence même de l'être humain. La protection des sources, cours d'eau, et le contrôle des dépôts des ordures ménagères font partie des attitudes qui distinguent l'homme de l'animal.

La propreté du corps, des habits et de l'habitat est devenu un comportement grégaire, et qui assurément aura été le premier maillon faible ayant permis l'intrusion dans la vie du Congolais, des produits manufacturés : savons, produits pharmaceutiques, les huiles de corps, etc.

24.2 Incidences de la pauvreté parmi différents groupes socio-économiques

24.2.1 Dans les zones rurales

Très fortement marquées par l'exode rural, les zones rurales congolaises sont sujettes des déséquilibres graves :

- la structure par âge et sexe des populations rurales est complètement déséquilibrée. La force de travail disponible connaît une stagnation.
- les mentalités ont dévalorisé l'activité agricole.

C'est ce qui explique que ce monde ne présente que 39,2 % de la population totale de la République Populaire du Congo, soit 749 090 personnes avec 296 438 actifs.

Du point de vue des revenus selon le bilan de l'emploi dans les centres secondaires, le revenu moyen est de CFA 36 980 pour les salariés, de CFA 19 365 pour les non salariés, et CFA 12 000 pour les agriculteurs. Seuls 13 % des agriculteurs enquêtés disposaient d'un revenu supérieur à CFA 20 000.

Il faut toutefois rappeler qu'entre les salariés et les non salariés, l'écart de revenus est très grand (4 à 1).

En rapprochant ces données avec le niveau du revenu net disponible dépassant le seuil de pauvreté, évalué à CFA 29 032/tête/mois, il peut être dit qu'à l'exclusion des salariés qui sont 22,7 % des effectifs et dont le revenu moyen est de CFA 36 980, que 77,3 % de la population active rurale vit en dessous du seuil de la pauvreté.

XXV. ORIENTATION DES POLITIQUES ET DES STRATEGIES NATIONALES
DANS LE DOMAINE DE LA COMMUNICATION SOCIALE
(EXAMEN PARTICULIER DU DEPLOIEMENT DE LA COMMUNICATION)

Depuis les temps immémoriaux la communication sociale a toujours été trait d'union entre la superstructure et la population.

Ces mécanismes de circulation de l'information dans leur interaction, ont toujours été mis à contribution pour la compréhension mutuelle des deux pôles ci-dessus évoqués, que ce soit dans le sens de l'éducation que de la coercition, déjà dans le village qui est une structure de base, et qui demeure un haut lieu où se cristallisent toutes les solidarités, et où émergent les conflits les plus divers, en l'absence de toutes règles écrites. La conciliation des intérêts des habitants n'était possible qu'avec la compréhension bien entendu, de toutes les règles et modus operadi, que la communication sociale pouvait faire comprendre aux différentes parties en présence.

Dans l'état moderne dans lequel l'espace est plus vaste, le pouvoir central par crainte de se fragiliser et d'être perméable aux formes traditionnelles de gestion, qui sont déclarées indésirables, a conçu des politiques et stratégies dans le domaine de la communication, qui s'appuient sur de puissants moyens matériels.

25.1 Dirigeants d'opinions et communication sociale
dans la société traditionnelle

Selon les traditions populaires, l'absence de toutes règles écrites et au-delà des mécanismes de la chefferie qui confèrent au chef traditionnel le charisme lui permettant d'incarner à la fois, les pouvoirs temporels et spirituels, font qu'il y ait concentration à un endroit de l'échelle sociale, de toute l'autorité.

Ces Chefs dont le rôle est la garantie de la paix sociale, par la conciliation des traditions ancestrales avec des rapports sociaux prédominants dans le village, devraient être des dirigeants écoutés, charismatiques, maîtrisant tous les pouvoirs (mystiques, politiques) tout en étant l'intermédiaire entre les membres du clan et les forces immatérielles et ancestrales.

A ce niveau, apparaissent trois types de communication :

- Relations entre le chef et son pouvoir
- Relation entre le chef et ses administrés
- Relation entre le chef et les pouvoirs ancestraux

Pour la première relation, elle est principalement basée sur la projection d'un idéal que les habitants veulent voir se cristalliser en ce chef. C'est par des communications informelles recueillies ici et là par les membres immédiats de l'entourage du chef, que ces derniers est aidé à améliorer son image de marque.

Les secondes relations qui sont formelles, s'expriment sous la forme de communiqués (annonces des dates de jugement, de fêtes ou de manifestations) et dont la propagation est garantie par des agents spécialisés, vivant dans l'entourage du chef. Ces commis, membres de l'administration villageoise sont des privilégiés, car bénéficiant de la confiance du chef, et souvent étant au courant des faits, avant le peuple, il se démarque.

La troisième relation, la plus importante car constituant la dynamique des structures traditionnelles, peut servir la diffusion de la connaissance (vivre/harmonie avec l'ordre universel), ou des informations qui entretiennent l'inquiétude, ceci au gré des intérêts immédiats du pouvoir en place.

Que ce soit dans l'une ou l'autre forme, l'interaction demeure nécessaire ; comme tel les circuits intermédiaires (annonces, muezzin, etc.) ne véhiculent seulement l'information mais l'interprète aux administrés. La passivité n'étant plus une attitude obligatoire de ces communautés villageoises, la coercition y étant aussi limitée depuis l'abolition de l'esclavage, ces mêmes annonceurs à qui le pouvoir a confié l'information au peuple, est aussi en charge de ramener les avis et réactions des administrés.

La désintégration des structures traditionnelles, l'intrusion de nouvelles religions et des autres organisations, qui sont venues avec toute une kyrielle d'agents de transmission, cherchent leurs véhicules de transmission dans l'alphabétisation, dont l'objectif va souvent de paire avec l'intronisation d'une cohérence nouvelle, allant à contre-courant des structures traditionnelles.

25.2 Circuits traditionnels de transmission

Dans la société traditionnelle, le folklore n'existe pas. Les danses ont une signification d'un symbolisme dont les explications sont liées à toute une cosmogonie clanique. Les contes seuls y ont une signification; ils ont le rôle, de transmission de messages perpétuant la tradition.

Dans la société moderne le folklore, le théâtre, la littérature bien que traduisant des représentations des formes et faits sociaux, ont cessé d'être amorphes. Devenues engagées, ces formes d'expression encouragées par l'ordre politique, servent d'encadrement pour une idéologie, dont les objectifs servent de conformiser le peuple à la culture de l'Etat.

25.3 Facteurs de colonisation des valeurs traditionnelles (agents et circuits)

Depuis la destruction de la cité traditionnelle, qui a généré "la vie moderne", la ville est devenue, avec toutes les formes de colonisations culturelles, sans que l'espace rural n'ait cessé d'exister.

De contacts d'où sont nés des brassages ont émergé des formes hybrides mais ayant des relents de la société occidentale. C'est ainsi que, sur le plan de :

- la religion sont nées des sectes syncrétiques, tout en gardant l'ossature des religions occidentales : les cathéchistes, les sacristains, les prêtres, muezzins et imans demeurent des agents très écoutés diffusant l'idéologie judéo-chrétienne ou arabo-islamique à travers tous les médias à leur disposition radio, journaux, affiches, etc. Les migrations, le commerce, sont aussi des facteurs susceptibles de susciter des mutations au sein de ces sociétés qui après la colonisation se cherchent encore.

25.4 Structure et organisation de la communication sociale dans le secteur moderne

En République Populaire du Congo l'information renferme encore en son sein quelques organes privés : Imprimerie Saint-Paul, Imprimerie nouvelle, Journal "Semaine africaine, Journal "Livita", Congo Magazine. Cependant le secteur public, contrôle la presque totalité des médias :

- radio (couverture à 80 % du territoire)
- télévision (couverture à 80 % du territoire)
- presse écrite avec
 - . MWETI (quotidien 400 tirages);
 - . ETUMBA (hebdomadaire 12 000 tirages);
 - . STADE (hebdomadaire 12 000 tirages).

Cependant l'A.C.I.(Agence congolaise d'information) dont le rôle est de diffuser l'opinion officielle du gouvernement auprès de la Radio (RTC) et la Télévision congolaise les informations en provenance de l'étranger qui a un rayonnement national (présent dans les 9 régions du pays).

Globalement, la presse écrite dont l'impact devait être important sur l'éducation, l'information, la formation des masses, n'est pas à la hauteur de ses ambitions. Car à ce jour, que ce soit du point de vue des correspondants, des moyens d'information, de production que d'édition, le problème demeure entier.

25.4.1 Radio-Télévision

La radiodiffusion avec la vétusté des émetteurs, et l'inefficacité de certains champs d'antennes ne couvre plus, tout le territoire national. Avec la mise en activité du réseau Hertzien Nord et Sud-Ouest par effets induits, une étendue considérable du territoire national, est actuellement atteint en fréquence modulée (F.M.).

La télévision quant à elle a été complètement renouée et équipée en studios couleurs. Grâce au réseau Hertzien, dont les faisceaux ont les capacités de véhiculer le signal vidéo, la couverture télévisuelle est de près de 70 % du territoire national.

Sur le plan de la décentralisation, l'A.C.I., la Radiodiffusion, et la Télévision sont suffisamment représentées au niveau des chefs-lieux des régions. Un projet de régionalisation de la radio et de la télévision est en cours.

25.4.2 Dépenses consacrées à la communication sociale

Compte tenu des difficultés qui sont rencontrées dans l'évaluation des dépenses du secteur privé, seules celles effectuées par l'Etat, qui demeurent de loin les plus importantes, seront comptabilisées.

Pour l'exercice 1986, les dépenses en matière d'information ont été les suivantes :

- Dépenses de personnel	1 853 206 000 CFA
- Dépenses en matériel	156 887 000 CFA
- Transferts	100 000 000 CFA
	<hr/>
TOTAL	1 110 093 000 CFA

Ces dépenses étaient pour la couverture des charges communes et du fonctionnement de :

- Cabinet
- Direction des Equipements et Finances
- Imprimerie nationale
- Radiodiffusion
- Télévision
- Agence Congolaise d'Information
- Direction de l'Audiovisuel
- D.A.A.F (D.G.)
- Direction de la Coopération et des Relations publiques
- Direction de la Presse écrite
- D.A.A.F. (D.G.P.E.)
- Direction - Production - Programmes audio-visuels
- Journal "Le Stade"
- Direction de la Documentation Photographie et Édition
- Journal "Congo-Magazine".

Per capita et per annum, les dépenses est de US\$35,16.

Si minime que puisse paraître cette somme, son affectation marque le début d'une ère nouvelle, qui aura apporté à la Communication en République Populaire du Congo des acquis importants. Car actuellement le système a été complètement renoué et est en possession d'un potentiel de matériel important. Ce mécanisme de formation étant opérationnel, la R.T.C. aura d'ici peu, un système performant, avec des grilles des programmes plus structurées, et un impact plus efficace.

25.5 INCIDENCE DE LA PAUVRETE

25.5.1 Evolution du SMIG et du SMAG

A l'exception des retributions des fonctionnaires, dont la valeur indiciaire reste non indexée sur l'évolution de l'indice général des prix, le SMIG et le SMAG, mesurés sur les pulsations du panier de la ménagère, demeurent des indicateurs de référence des rémunérations des salariés des secteurs privés ou assimilés. Principalement ils sont calculés et réajustés par les données des enquêtes budget-ménages, qui prennent la base 100 en années 1968. Selon les textes en vigueur, le SMIG et le SMAG, depuis cette base ont évolué comme ci-après :

Evolution du SMIG et du SMAG

RUBRIQUES	ANNEES		
	1968	1974	1984
SMIG (1)	45,88	78,00	136,00
SMAG (2)	39,74	67,50	117,50
Rémunération mensuelle (2) équivalente	7 950	13 500	23 500
Décret No	68/227	74/469	84/543
Date	16/8/68	31/12/74	10/5/84

(1) Unité : Franc/Heure

(2) Unité : Franc/Mois

En effet, entre 1968 et 1974, ils ont augmenté de 70 % soit un taux d'accroissement annuel de 8,3 % ; et entre 1974 et 1984, de 74 % correspondant à un taux d'accroissement de 5,9 %. Les augmentations de ces salaires ont par conséquent été plus dynamique entre 1968 et 1974.

Cependant, consécutivement à la vie économique, les indices des prix de détail à la consommation de type européen qui ont évolué de façon ascendante, selon un rythme de 11,6 % entre 1982 et 1981, de 8,8 % entre 1983 et 1982, de 12,4 % entre 1984 et 1983, et de 2,4 % entre 1986 et 1985, ont de beaucoup altéré les accroissements des indices de salaires ci-dessus décrit.

Car la consommation africaine même elle, qui de 1981 à 1986 a évolué comme ci-dessous, n'a pas permis aux petits salariés, une existence décente.

Items	Année					
	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Consommation type africain	12,2	15,6	9,5	12,7	5,1	0,2

Source : Bilan de clôture du Plan 1987.

Dans les détails les consommations de type européen, par rubrique, se présentaient comme illustrées ci-dessous :

Evolution des indices de prix de détail
(consommation type européen à Brazzaville)

Items	Années						Obs.
	1981	1982	1983	1984	1985	1986	
Indice général	328,0	366,3	398,6	448,2	476,7	488,3	
Prod. alimentaire	358,5	396,2	441,0	488,5	503,9	515,9	
Entretien	302,8	335,1	353,1	447,4	507,4	543,7	
Hygiène-santé	283,4	298,4	324,8	349,9	349,9	368,0	
Habillement- lingerie	309,6	379,4	411,1	443,8	496,2	505,5	
Eclairage- combustibles	200,1	200,1	185,7	169,5	169,5	170,1	
Domesticité	182,4	292,1	292,1	292,1	292,1	292,1	
Divers	359,7	380,3	409,0	501,5	567,9	535,5	

Source : CNSEE

Les rubriques qui ont connu une hausse sensible, sont celles relatives à "l'habillement et lingerie" et aux "produits alimentaires". Il faudrait souligner que les prix de ces deux groupes de produits, ont tout au long du Plan fait l'objet d'augmentations. La baisse au niveau de "l'Eclairage--combustibles" quant à elle, est due au rabatement des prix du gaz en 1983.

En croisant les données relatives à l'évolution du SMIG et SMAG qui a connu un taux de croissance annuel moyen de 7,4 % sur 10 années, et celle de l'évolution de l'indice général des prix évalué à 8,3 % par rapport à la même période, il est constaté un appauvrissement important des ménages, qui restent sous une pression permanente des prix très mal contrôlés et maîtrisés. Il faudrait aussi relever que ces taux ne concernent pas la valeur du point indiciaire du fonctionnaire qui est restée stationnaire depuis 1982.

25..5.2 MESURE DU SEUIL DE LA PAUVRETE

Les analyses développées dans les travaux réalisés par BECKERMAN, que nous approuvons qui selon les normes internationales, estiment pour un couple sans enfant, que le seuil de la pauvreté correspondait au niveau de Revenu national net moyen, et qu'il était susceptible de modulation avec le nombre de personnes existant dans le ménage, il pourrait être avancé que ce seuil en 1984 en République Populaire du Congo est de 348 382 XAF ; soit per capita et par mois 29 032 XAF.

Or, sur une période de 4 années, cet indicateur a évolué comme ci-après en République Populaire du Congo.

Evolution Revenu national net per capita/mois en F XA

Items	Années				
	1980	1981	1982	1983	1984
Revenu national net per capita	14 643	23 295	28 009	29 224	29 032

Source : CNSEE/DST

Au cours des périodes plus ou moins équivalentes, le SMIG et le SMAG quant à eux présentaient les profils suivants :

	FRANC/HEURE			FRANCS/MOIS		
	1968	1974	1984	1968	1974	1984
SMIG	49,88	78,00	136,00	7 400	12 500	21 760
SMAG	39,74	67,50	117,50	7 400	13 500	22 464

Source : Direction du Secteur Tertiaire

Le nombre d'heures : 40 h/semaine pour le SMIG
48 h/semaine pour le SMAG.

En corrélation avec les données relatives au Revenu national par habitant, même si elles ne sont pas admises en qualité, comme étant très faibles, du fait que le SMIG et le SMAG n'intègrent pas :

- les Revenus partiels
- les rémunérations complémentaires
- les primes.

Il ressort que le Revenu national, qui est le supposé seuil de pauvreté, supérieur au niveau du SMIG et du SMAG. En restant en harmonie avec de Beckerman, il apparaît que tous les SMICARDS, et les détenteurs de salaires périphériques, constituent la masse globale des pauvres en République Populaire du Congo, qui seraient susceptibles d'assistance.

25.5.3 Evaluation des populations vivant dans la pauvreté absolue

D'après les données statistiques du recensement global de la population, et en tenant compte des enquêtes réalisées par l'équipe Emploi-Ressources Humaines, la population active était évaluée à :

- 243 059 actifs en milieu urbain
- 327 410 actifs en milieu rural.

En considérant qu'il y a 97 489 actifs occupés, et ayant un revenu inférieur au Revenu national net, sans ambiguïté, il pourrait être dit que 30 % de la population active urbaine vivrait en dessous du seuil de pauvreté absolue et que 90 % de la population active rurale dont la moyenne de revenu n'est que 17 000 XAF/mois, dans leur masse vivraient aussi, en dessous de ce seuil de la pauvreté ci-dessus défini.

Ainsi la masse totale théorique de la population qui vivrait en dessous du seuil de la pauvreté, pourrait être évaluée à :

- milieu urbain : 97 489 actifs
- milieu rural : 296 438 actifs

Total 393 927 actifs.

Même si des perfectionnements pourraient être apportés sur cette analyse, en ne prenant que les masses des actifs urbains, une fois de plus il ressort selon les résultats d'une enquête sur la survie en milieu urbain réalisée par le CRETH/URBANOR, que sur un échantillon de 90 ménages ciblés, 37 unités ont un revenu oscillant entre 0 et 30 000 CFA, soit environ 30 % comme mesuré par l'approche BERCKERMAN. Par ailleurs, toujours sur la même référence de base, il est constaté que sur 28 ménages, dont la taille varie entre 5 et 6 personnes/ménages, 14, sont des unités vivant au-dessous du seuil de la pauvreté absolue. Ce seuil est aggravé par la prise en charge des facteurs logements, et taille des ménages.

résumé illustré à gré, ces données ci-dessus évoquées.

Taille	Sans		1-30		31-50		51-190		91-120		121 et plus		Ensemble		Total
	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	BZV	PN	
1	1	0	1	0	2	0	1	1	0	0	1	0	6	1	7
2-4	2	3	0	2	1	2	1	2	0	0	1	1	5	10	15
5-6	4	2	2	6	0	3	3	3	0	0	4	1	13	15	28
7-10	0	2	1	10	3	3	2	2	0	1	2	1	8	19	27
11-15	0	0	0	1	1	0	3	3	3	0	2	1	8	5	13
	7	7	4	19	7	8	9	11	3	1	10	4	40	50	90
Total	14	23	15	20	4	14	14	14	90	90					

Source : Etude Emploi-Ressources Humaines
février, 1986 (CIATA)

0390

Il ressort de ce tableau que la plupart des ménages à 2, 3, 4 et même 5 personnes ont chacun un logement à 2 pièces seulement. Et que les ménages de plus de 6 personnes occupent des logements dont la capacité oscille autour de 4 pièces et plus. Il est constaté donc que le logement au Congo connaît une situation dégradante, et sont de qualité médiocre.

Au fur et à mesure que la taille du ménage augmente, ces conditions de logement semblent se détériorer. Il devrait être compris que c'est dans cette gamme de logements que sont logés 90 % des personnes vivant dans les conditions de pauvreté absolue.

Répartition des logements des ménages ordinaires selon
le nombre des pièces à usage d'habitation et la taille

Nombre de personnes	Nombre de pièces											TOTAL
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +	ND	
1	21 155	18 675	5 640	2 318	882	322	165	203	179	143	3 100	52 782
2	13 758	18 815	8 238	3 492	1 406	531	280	180	127	156	2 022	49 005
3	9 324	15 885	4 003	1 509	507	235	235	163	122	168	1 834	42 624
4	6 815	13 664	9 501	4 561	2 139	713	141	213	141	185	1 757	39 864
5	4 374	11 178	9 169	5 350	2 125	886	320	202	122	159	1 546	35 431
6	3 185	8 408	8 853	5 645	2 378	1 003	372	169	162	136	1 254	31 565
7	1 979	6 189	7 649	5 656	2 806	1 138	338	210	132	216	1 101	27 414
8	1 076	4 148	6 538	5 397	3 316	1 229	454	243	121	187	904	23 433
9	714	2 732	4 362	4 429	2 770	1 338	508	260	111	183	668	18 075
10	435	1 827	3 442	4 028	2 529	1 619	547	244	174	196	827	15 868
11	231	648	1 499	1 876	1 507	864	421	194	87	153	436	7 906
12	113	506	1 041	1 426	1 227	659	362	177	97	98	438	6 144
13	47	316	635	984	944	481	381	144	65	259	279	4 335
14	57	161	491	684	733	550	221	163	50	109	172	3 393
15-19	86	352	658	1 452	1 363	966	770	390	229	229	393	6 888
20-24	12	87	61	131	191	242	225	91	71	70	21	1 202
25-29	6	12	18	33	22	13	31	56	22	38	13	264
30-34	-	-	2	12	3	-	8	-	-	12	-	37
35 et plus	-	-	-	-	2	-	-	5	8	6	4	25
TOTAL	63 367	103 603	76 671	51 477	27 674	13 061	5 851	3 225	2 064	2 493	16 769	366 255

XXVII CAUSES PROFONDES DU PROBLEME

27.1 Facteurs écologiques

Bien que Schumpeter ait justement écrit "que le capitalisme est un ouragan perpétuel de destruction créative" ; il voulait dire qu'il n'y avait pas de création sans destruction. Les normes modernes, le souci de sauvegarde qu'ont les pouvoirs publics d'introduire des arbitrages pour la préservation de l'avenir, autant ils sont réalités ailleurs, autant ils ne constituent pas encore une préoccupation en République Populaire du Congo.

27.1.1 Sols, ressources hydrauliques et climat

La protection des sols en République Populaire du Congo passe par une remise en cause du système culturel actuel. En effet les cultures sur brûlis et sur des coteaux non protégés, accélèrent la latérisation des sols et leur ravinement.

L'Institut d'Etude et amélioration des sols qui a été créé il y a 3 ans, saura trouver des réponses adéquates à ces phénomènes.

L'emploi des engrais, des pesticides et fongicides n'étant pas encore généralisé, ne constitue pas encore une préoccupation.

Quant aux ressources hydrauliques, à l'exception des couches phréatiques peu profondes qui sont polluées (80 % des puits à Brazzaville) et qui posent des soucis aux populations, elles ne sont menacées que par la pollution marine constatée sur le terminal de Djeno (Pointe-Noire) et des plates-formes marines.

La CORAF (raffinerie nationale) du fait de sa promiscuité avec les zones habitées, devait commencer à préoccuper plus d'un décideur ; car les effets retards et les effets de seuil, qui sont aujourd'hui mal pris en compte, constituent pour l'homme des bombes à retardement, qui risquent de le surprendre quand l'équilibre de la biosphère sera complètement rompu.

27.2 Niveau de développement des ressources productives

27.2 1 Ressources humaines

Depuis le début de l'équipement du Moyen Congo en 1947, les problèmes des ressources humaines, n'ont cessé de se poser avec une diversité qui aura variée les contingences.

Au départ, il s'agissait de la couverture des besoins de la colonisation en fonctionnaires (enseignants, administrateurs, armée, etc.).

Ensuite les nouveaux besoins ont été dictés par la construction des infrastructures du Moyen Congo (maçons, menuisiers, peintres, soudeurs, électriciens, etc.).

Généralement avec l'accession à l'indépendance, naissent les besoins non seulement en cadres moyens, mais surtout en cadres supérieurs, couvrant tous les créneaux de l'activité socio-économique du Congo.

Actuellement par grands secteurs, les ressources humaines employées dans les activités de création des biens matériels et autres, se ventilent comme suit :

- Fonction publique	:	70 200 personnes
- Secteur privé	:	112 100 personnes
- Secteur non marchand	:	82 260 personnes
TOTAL		<hr/> 264 860 personnes

Il faut souligner que la contradiction Formation-Emploi, a fait qu'actuellement que les structures scolaires, ne forment plus en adéquation avec la demande des emplois.

Le phénomène du renversement de la pyramide de formation (il y a plus de cadres supérieurs formés qu'il n'y a d'agents d'exécution) depuis une décennie, n'aura pas non plus facilité l'état des choses.

27.2.2 Accumulation du capital

En comptabilité nationale la notion de F.B.C.F (formation brut du capital fixe) est la seule qui permet la mesure du niveau réel de l'accumulation dans le pays. En adjoignant à cet indicateur AS (variation des stocks), on parvient d'évaluer le volume global d'investissement réalisés dans le pays au cours d'une période donnée.

Ainsi de 1982 à 1985, cet indicateur a évolué comme suit :

- 1982	:	424 146 millions CFA
- 1983	:	307 122 millions CFA
- 1984	:	291 239 millions CFA
- 1985	:	293 982 millions CFA

marque une régression certaine, tout en se maintenant à un niveau élevé.

Ce paradoxe difficilement compréhensible, est principalement dû à la survivance des mécanismes auto-régulateurs de l'économie congolaise. En effet, si l'Etat, qui au cours du quinquennat avait été le premier investisseur, les autres agents économiques pour autant n'avaient jamais cessé d'exister. Aujourd'hui c'est grâce à eux, que l'investissement même à un niveau moins élevé, continue à maintenir l'outil industriel à un niveau appréciable.

En dépit du fait que le taux d'autosuffisance de la nation (Epargne disp./Investissement) soit passé de 119,6 % en 1984 à 99,3 % en 1985, le volume du PIB dans le même intervalle n'a pas régressé : 958 509 millions CFA en 1984 et 970 850 millions en 1985.

Au-delà des pressions inflationnistes, pour que ce niveau de production soit sauvegardé, dans cette économie mondiale en crise, les opérateurs ont dû recourir aux technologies de pointe pour rester compétitifs. Que ce soit dans l'industrie pétrolière (extraction et raffinage), du bois (sylviculture de l'eucalyptus) que du transport de l'énergie, la technologie au top niveau, a été utilisée, grâce à une productivité marginale du capital (30,2 %) qui demeure à un niveau normal.

27.5 RELATIONS SOCIALES, PRODUCTION ET ECHANGES

27.5.1 Facteurs internes

27.5.1.1 Concentration des terres, contrats d'exploitations et salaires agricoles

La production agricole est encore réalisée par les petits paysans. Une estimation de 1986, faisait état de 18 000 petites exploitations contrôlées à raison de 1,5 ha/famille.

Bien que principalement orientée vers l'auto-substance, ces exploitations dégagent des surplus qui sont commercialisés en quantités non négligeables. Les trois quart des terres sur lesquelles cette production est réalisée demeurent informellement la propriété des lignages, même si par acte politique, la terre avait été nationalisée.

Dans le Pool, et les Plateaux Bembé, existe un type de métayage qui régit le système de l'emploi des terres par un non membre du lignage. La location coûte entre 6 000 et 25 000 CFA/an.

Salaires agricoles : Le principe du salaire minimum, date de 1952 au Congo. Ce salaire avait deux zones de salaires, dont les mécanismes devaient compenser les écarts en tenant compte du coût de la vie entre les villes et l'arrière

actuellement il existe deux catégories de salaire minima :

- le SMIG (40 heures de travail/semaine)
- le SMAG (48 heures de travail/semaine).

En 1984, quand le SMIG était à CFA 136,00 CFA/heure, le SMAG lui, était à CFA 117,50 CFA/heure, et ce conformément au décret 84/543 du 10 mai 1984.

Emploi, chômage et salaires dans le secteur urbain :

Dans le secteur urbain, au 31 décembre 1984, le nombre d'emplois étaient évalués à 207 974.

Par rapport à la population âgée de 15 ans et plus, la ventilation était la suivante :

- Actifs occupés	: 207 974	32,9 %
- Chômeurs	: 44 724	7,1 %
		<hr/>
- Total population active	252 698	40,0 %
- Etudiants-Elèves	: 209 946	33,2 %
- Autres inactifs	: 169 277	26,8 %
		<hr/>
- Total population inactive	: 379 223	60, %

Donc il n'y a que 1/3 de personnes en âge de travailler, qui ont un emploi, pour 1/3 qui vont à l'école.

Ainsi pour les villes, le taux brut d'activité est de 32,9 % ; le taux net étant de 49,3 %.

Le chômage quant à lui touche 7 % de la population en âge de travailler, et 17,7 % de la population active.

27.3.1.3 Ampleur du secteur non structurée

En 1984, selon une enquête menée en République Populaire du Congo sur l'évaluation du secteur informel, l'emploi dans le secteur non structuré urbain se présentait comme ci-après :

- 4 Grandes villes	:	49 313 personnes
- Centres secondaires	:	19 246 personnes
Ensemble	:	<hr/> 68 559 personnes

en pourcentage, l'ampleur de ce secteur est de :

- Pour les 4 grandes villes	:	28,6 %
- Pour les centres secondaires	:	56,2 %
Ensemble	:	<hr/> 33,4 %

27.3.1.4 Concentrations des richesses et répartition des revenus

En ne prenant que l'exemple de la ville de Brazzaville, selon une enquête CRETH/URBANOR, il semble établi que la distribution des revenus ne fait pas état de grands écarts. Il y a environ 3 000 ménages enquêtés, qui ont un revenu familial supérieur à CFA 20 000.

L'inégalité entre les familles est très minime.

Dans l'ensemble la courbe des revenus familiaux est la suivante :

- 20 % des ménages disposent de CFA -19 000
- 20 % des ménages disposent de CFA +70 000
- 4 % des ménages disposent de CFA +200 000.

Cependant les non salariés, parmi lesquels est notée la plus grande dispersion, il est constaté que, de la vendeuse à l'étalage dont le revenu mensuel est de CFA 10 000, on se retrouve avec le commerçant qui lui a un revenu dépassant CFA 400 000.

Donc nous ne sommes pas encore en présence d'une société, avec de grands écarts, mais où la pauvreté est quasi généralisée.

27.3.2 Facteurs extérieurs

Héritage colonial : A l'accession à l'indépendance, le Congo a eu un important héritage dans lequel il n'y avait pas que de bons acquis.

Parmi les éléments indésirables, il y a eu :

- l'héritage d'une fonction publique pléthorique (trop d'agents hérités de l'administration coloniale)
- l'héritage d'une économie extravertie et appendice de l'économie française
- l'héritage d'un système d'enseignement inadapté aux besoins d'un pays en développement
- l'héritage d'une importante dette coloniale, relative aux investissements réalisés de 1947 à 1958.

27.3.2.2 Dépendance à l'égard des exportations et des termes de l'échange

Principalement exportatrice de matières premières (bois, pétrole, sucre brut, café, cacao), le commerce extérieur congolais continue de subir les avatars du marché international.

En 1986, avec le mauvais climat de l'environnement économique et le déclin du dollar, il avait été constaté une régression des exportations du pétrole de 64,4 %. L'incidence de ce repli, a installé le pays dans un cycle de crise d'où il n'en sortira pas rapidement sans une politique active de rééchelonnement de la dette, assortie d'une forte capacité de management de l'économie nationale.

27.3.2.3 Flux financiers, A.P.D. et inversion des transferts des capitaux

Les années 1985-1986, sont marquées par un fléchissement de l'excédent de la balance commerciale mais en dépit de cette morosité les soldes sont demeurés positifs.

Cependant cet équilibre relatif est perturbé par les flux des biens services qui auront évolué en dents de scie. Et le fort excédent dégagé par la balance courante du coup s'est retrouvé déficitaire, car le mouvement net des capitaux ont tourné en défaveur de l'économie congolaise à hauteur de (-10 milliards CFA).

Au titre de l'année 1986, l'Etat à lui tout seul devrait payer l'étranger pour près de 44 milliards CFA, alors que l'économie en cette période en avait besoin pour sa relance.

27.3.2.4 Récession mondiale, cycle économique et politique d'ajustement :

Selon Kondratieff, l'économie mondiale est secouée pour des causes structurelles, par des crises, qui apparaissent selon des cycles qui interviennent tous les 20 ou 25 ans. Juglar, en raffinant l'approche, avait trouvé qu'un Kondratieff avait en son sein deux crises mineures (que les économistes modernes ont baptisé à son nom).

Ce faisant, s'il était admis que 1929 fut une crise majeure correspondant à un Kondratieff, la prochaine devait réapparaître en 1954, la seconde en 1974.

Dans l'actualité, paradoxalement une analyse de l'année 1974 par exemple, a correspondu au premier choc pétrolier dont les effets nous sont connus.

S'il fallait rester dans cette cohérence, 1984 qui est un creu du Juglar devrait correspondre à une dépression - fait qui est juste et qui est d'actualité. (1987 Dow-Jones a chuté de 25 % et la Bourse des valeurs de 21 sur le marché de Paris)

Ces facteurs liés aux cycles économiques n'ayant pas été pris en compte ont surpris les Planificateurs congolais dont le Plan (1982-1986) a été pris dans la tourmente avec obligation de recours à la politique d'ajustement imposée par le F.M.I.

27.3.2.5 Rôle de l'Etat

27.3.2.5.1 Régime politique et stratification sociale :

En règle générale au Congo, comme partout ailleurs en Afrique, l'évolution actuelle de l'espace est caractérisée par une intégration graduelle des idéologies des Partis au Pouvoir, dans l'appareil de l'Etat. L'outil du Parti qui suscite la superposition des réseaux fonctionnels de l'Etat avec les siens, s'efforce d'étendre son emprise depuis la capitale, sur les campagnes et les centres secondaires.

Cette teinte que le Parti a apporté à l'Etat, stimule l'action de contrôle sur les circuits de production, de l'économie marchande et de la redistribution (existence prédominante du secteur d'Etat). En République Populaire du Congo depuis une décennie, l'Etat renforce par les structures du Parti, est devenu omniprésent car contrôlant tous les moyens d'ordre social. Les institutions administratives, économiques et bancaires et les médias semblent maîtriser la diffusion par créneaux spécialisés, de l'idéologie dominante jusque dans les moindres villages (couverture radio 99 %, couverture T.V. 70 %) du territoire.

Ce phénomène a entraîné la désintégration des structures traditionnelles et des formations sociales localisées (disparition des royaumes et chefferies traditionnelles).

L'Etat est parvenu à s'unifier économiquement et politiquement (régime Parti unique). Avec ce mouvement a aussi correspondu la mise en place d'une politique des pôles de développement, qui ont généré ce que Bernard Kaywa appelle des "kystes industriels". Ces flots de croissance qui avaient dirigé vers ces zones des experts, bourgeois commerçants, et représentants de l'"Establishment politique", ont été à la base de la différenciation qui est apparue dans ces nouveaux espaces économiques, car avec la naissance des villes, est venue la paupérisation et le renforcement du processus de naissance d'une société de classes.

27.3.2.5.2 Capacité administrative limitée

Le Congo sur le plan spatial et fonctionnel, a opté en réalité pour la centralisation, bien que la régionalisation soit présentée comme cheval de bataille. Ce genre de direction qui se meut avec des structures administratives renforcées et qui sont les garantes de l'ordre social, a une plus tendance à renforcer le pouvoir de l'Etat central.

Cependant, dans cette globalité qui semble apparemment homogène, existe en milieu rural, une dilution flagrante des capacités administratives de l'Etat, que seule une direction professionnelle pourrait juguler.

27.3.2.5.2 Stratégie de développement favorisant les zones urbaines

Dans le processus de l'unification et d'intégration de l'espace national la création des villes est parvenue à rompre la monotonie d'un espace traditionnellement uniforme.

Par la modernisation des quartiers entiers, l'Etat a fait entrer le progrès technologique dans des régions reculées, et accéléré les mécanismes d'auto-développement, dont le rôle d'affaiblir des structures traditionnelles continue à renforcer le caractère national du développement, au profit d'un régionalisme rétrograde.

CINQUIEME PARTIE

PLANIFICATION POUR L'AVENIR

XXVIII Résumé des principaux problèmes et leurs causes

Depuis une décennie la crise avec les différents chocs pétroliers s'est installée dans les économies des pays en développement avec toutes les inflexions destructurantes dont les effets n'ont générés que des évolutions négatives.

En ce qui concerne la République populaire du Congo qui, en dépit d'une manne pétrolière qui s'est très vite réduite avec la diminution du niveau de la demande mondiale, la dégradation des termes de l'échange et de la montée des taux d'intérêts n'a pas réalisé ses ambitions, s'est confiné sous les contraintes d'un programme d'ajustement structurel pressant. La contrainte extérieure qui était devenue insupportable, en dépit d'un commerce extérieur équilibré, et d'un taux de croissance positif, ne permettait pas une expansion dans cet univers, où la stagflation n'était plus suffisante, pour rétablir l'équilibre des comptes extérieurs.

C'est ainsi qu'avec le PAS et le PAS renforcé, s'installait au Congo l'économie de la rareté, incompatible avec l'Etat Providence.

Comment alors maintenir le triptyque :

- Indépendance
- Equilibre des comptes
- Capacité industrielle

Surtout si c'est dans la recherche de la réalisation de la capacité industrielle, que le Congo se sera ancré dans une volumineuse dette, dont les exigences sont incontournables surtout avec un secteur d'Etat très atone.

C'est ceci qui a mis le pays dans un étai financier où le déficit de la balance de paiement trouve sa correction dans une dépréciation impossible à maîtriser.

Les autorités du FMI imposent une cure d'austérité en échange des crédits à obtenir moyennant une politique drastique de stabilisation : taux d'intérêts élevés, restrictions budgétaires, gel des salaires, libération des prix ou intronisés un système pas du tout transformé, mais devenu plutôt intolérable.

Car avec ce qui est ci-dessus évoqué, comment :

- . moderniser la base agricole ?
- . respecter les contraintes d'une politique de santé efficace en ville et en campagne ?
- . relancer la politique du logement populaire ?
- . garantir la distribution de l'électricité et l'eau potable aux larges masses ?
- . relever le niveau des vies du peuple ?

Les réponses à ces questions en attendant qu'elles soient trouvées, laissent à la récession le temps de déséquilibrer le revenu du ménage, qui avec la diminution des dépenses publiques mettent en péril la vie et l'existence de la masse des citoyens vivant dans la pauvreté absolue. Les effets à retardement, sauront dans 5 ans répondre à nos préoccupations, si rien n'est tenté dans un futur immédiat.

En tout cas, la mortalité infantile et juvénile à 170⁰/oo, la morbidité élevée, l'état de mal nutrition frappant à 30 % les enfants, l'éducation dont la décadence reste d'actualité, renforcée par le travail des enfants que le secteur informel face à la pauvreté des ménages développe, demeurent des préoccupations qui laissent les ménages perplexes, surtout que leurs conditions de logement, d'accès à l'eau sont demeurées inchangées. Que deviendront ces femmes et ces enfants face à un appareil sanitaire démuné de moyens d'intervention à cause de la mise sous coupe réglé des finances publiques par la FMI ?

28.1 Prévisions des besoins futurs

Sur la base de la population actuelle, le CREFH avait projeté le niveau de la population congolaise jusqu'à l'an 2000 et a estimé qu'elle évoluerait comme suit :

1974	:	1 319 790	habitants
1984	:	1 912 429	"
2000	:	3 140 000	
2010	:	4 366 000	

Le taux d'accroissement était estimé à 3,4 %. Dans ces horizons, la population urbaine constituera 75 % du total habitants.

Cependant, la population juvénile et infantile qui est en 1984 de :

0 - 1 an	:	132 624	habitants
0 - 4 ans	:	323 584	"
0 - 14 ans	:	829 764	

sera à l'an 2010 pour les tranches d'âge suivantes de :

0 - 1 an	:	301 817	habitants
0 - 4 ans	:	864 568	"
0 - 14 ans	:	1 947 236	habitants.

En comparaison à 1984, les besoins futurs seront multipliés par 3 alors qu'avec la récession, la production des ressources risqueraient de ne pas suivre cette courbe

28.2 Identification des principaux obstacles et principales possibilités

28.2.1 Au niveau national, les obstacles qui risqueraient de gêner le containment qui devrait être mis en oeuvre pour le maintenir à un niveau décent les services de santé sont :

- le faible niveau des capacités de recherche biomédicale;

- une trop grande concentration du personnel médical dans les 4 grands centres urbains,
- le déséquilibre trop flagrant du budget personnel par rapport au fonctionnement dont l'enveloppe achat équipements et produits pharmaceutiques ne cesse de
- le déséquilibre trop flagrant, qui existe entre les budgets alloués à la médecine curative et à la médecine préventive;
- la faiblesse des capacités de management des services de santé en général et des hôpitaux en particulier.

28.2.2 Au niveau régional, outre la rationalisation de la dotation de ces formations en personnel qualifié, un effort de restauration de ces installations devrait être amorcé; la plupart de ces formations sanitaires sont dans un état de décrépitude avancée.

28.3 Capacité d'exécution

La faiblesse managérielle des services de santé est flagrante. A cet effet, face à cette situation congolaise où les besoins sont multiples et les ressources rares, les capacités de gestion des cadres et agents de santé à tous les niveaux devront être renforcées.

28.4 Stratégie du développement axée sur les enfants et les femmes pauvres

Si les effets multiplicateurs de la baisse des grands agrégats ont une incidence catastrophique sur l'emploi, les revenus, et partant sur les dépenses de santé, d'alimentation et d'autres besoins sociaux, il pourrait être suggéré que la vraie stratégie de développement reste celle, basée tout d'abord sur la production des biens matériels : renforcement de la productivité et de l'emploi dans le secteur informel.

C'est à cet effet que les programmes de développement intégré devraient être retenus, car, non seulement ils mettaient en oeuvre d'une manière adaptée les structures de production, mais devenaient de cadres de diffusion à toutes les autres actions concourant à la restauration du bien être social : Production - Education - Assainissement du milieu - Encadrement sanitaire social.

28.5 Autres facteurs intervenant dans le domaine du développement

Le domaine du développement dans sa complexité, ne saurait être réalisé sans la sauvegarde de la stabilité des structures, qui doivent prendre en compte toutes les mutations technologiques, et surtout l'idée du service public.

Le bureaucratisme et tous ses fantasmes technologiques, devraient ne pas gêner la bonne exécution des programmes à forte participation communautaire et qui seraient loin des contraintes de l'Etat omniprésent et tracassier.

L'apport des ONG à cet effet devait être encouragé.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

CLAQUIN, P.

T. Projet de soins de santé primaires dans la région du Niari (R.P.C.)
1963-1964 - G.T.Z.

CNSEE

- Cadre Macro-économique 1985
- Recensement population 1984

DUBOZ, P.

Etude démographique de la ville de Brazzaville, 268 p. 1979 ORSTOM.

DUBOZ, P.

T. Mortalité infantile et juvénile en République Populaire du Congo
ORSTOM, 1983

GUILLO du BODAN

Contribution à l'étude de la mortalité et morbidité chez l'enfant de 0 à 5 ans en milieu tropical. A propos d'une étude effectuée dans un secteur rural de la Région de Brazzaville, R.P.C. - Médecine tropicale 1984

DSMIES

Etat nutritionnel de l'enfant congolais 1984.

MARC & SOPHIE LALLEMENT LE COEUR

Situation des enfants et des mères en République Populaire du Congo 1985

Statistiques scolaires 1984-1985

A.W.F. Slothouber

Pratique sur l'alimentation du nourrisson en République Populaire
Congo (une analyse) 1982

C.I.A.T.A.

Etude Emploi - Ressources humaines
T1, 2, 3 : 1986

URBANOR

Schéma directeur de Brazzaville - Etude socio-urbaine

POATY Jean Pierre

- Enquête sur les modes de garde des enfants au Congo
- Enquête sur les principaux problèmes ressentis par les femmes
Congo - 1984

Budget de l'Etat, exercice 1984/85/86
Budget d'investissement 1986

CARE-CONGO

Rapport final sur la nutrition 1976/77

DR J. GALESSAMI-IBOMBO, DR A. MAMBOU & DR K. BAILEY

Problèmes sanitaires nutritionnels dans le District de N'Ga
R.P.C., 1977.

U10 UNICEF BRAZZAVILLE
CON Analyse de la
1987 situation de la
mere et de l'enfant
84004824

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	DATE RETURNED
	Mandl	
11/1/89	C LANDERS	
	Mandl	

